



# Vallée Chimie

aimons l'avenir

---

AGENDA 21  
VALLÉE DE LA CHIMIE

---

**Document Technique**  
Programme d'actions



1. L'Agenda 21 sur le territoire du Grand Lyon : une stratégie de développement durable qui se décline à différentes échelles.....	5
2. La Vallée de la Chimie : un territoire en mouvement.....	8
3. La démarche d'élaboration de l'Agenda 21.....	10
4. Le sens du projet.....	18
5. Ses grandes orientations et les actions retenues.....	19
RENFORCER LA PREVENTION ET DEVELOPPER UNE CULTURE COLLECTIVE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES .....	22
IDENTIFIER, COMMUNIQUER ET AGIR SUR LES NUISANCES .....	25
DEVELOPPER UN HABITAT ECONOMIE ET PERFORMANT FACE AUX RISQUES.....	28
AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS ET DE MOBILITE DES HABITANTS ET DES SALARIES.....	31
METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE LOCALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI .....	36
CREER DES ACTIONS DE FORMATION EXPERIMENTALES A PARTIR D'UN POLE « CHIMIE-ENVIRONNEMENT » POUR ADAPTER LES COMPETENCES AUX BESOINS ET AUX MUTATIONS .....	39
STIMULER ET FORMER LES ACTEURS DE LA VALLEE A DES PRATIQUES DURABLES (ENTREPRISES, SALARIES, COLLECTIVITES LOCALES) .....	42
SENSIBILISER LES ACTEURS, ETUDIER LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DE L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE .....	46
DEVELOPPER LES ACTIVITES DE LA CHIMIE-ENVIRONNEMENT EN LIEN AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE AXELERA DANS UNE APPROCHE DE ZAE DURABLES .....	49
RESTAURER L'ECOSYSTEME ET L'IMAGE DE LA VALLEE DE LA CHIMIE .....	52
FAVORISER DES USAGES DIVERSIFIES DE LA VALLEE, DU PORT ET DU RHONE .....	55
IDENTIFIER, FORMER ET COORDONNER LES PERSONNES RESSOURCES POUR ANIMER L'AGENDA 21 ET PILOTER LES ACTIONS .....	60
METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'EDUCATION ET DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	63
FAVORISER LES ECHANGES THEMATIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LES ACTEURS .....	66



# 1. L'Agenda 21 sur le territoire du Grand Lyon : une stratégie de développement durable qui se décline à différentes échelles

## Un Agenda 21 communautaire :

Depuis 2005, le Grand Lyon s'est doté d'un Agenda 21, document stratégique et opérationnel en matière de développement durable.

Au travers de son programme d'actions, il répond aux 5 objectifs du cadre de référence national « Agenda 21 » fixé en 2006 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans sa nouvelle version, adoptée en novembre 2007, il se décline en 100 actions, structuré selon 5 orientations

1. Favoriser tout à la fois la cohésion sociale et le développement économique,
2. Lutter contre l'effet de serre,
3. Améliorer le cadre de vie des habitants,
4. Animer le territoire et accompagner les communes dans la prise en compte du développement durable,
5. Mobiliser l'institution pour un développement durable.

Mais l'une particularité de la démarche menée sur le Grand Lyon est aussi de croiser les différentes échelles territoriales. A ce titre, différents projets de territoires en matière de développement durable sont engagés qui peuvent relever soit d'une démarche communale ou intercommunale.

## Des démarches communales, ...

11 Agendas 21 ou projets de développement durable sont engagés par des communes du Grand Lyon. Ces projets se distinguent par une volonté d'expérimenter, d'innover, d'impulser de bonnes pratiques de développement durable à l'échelle communale. A ce titre, les services techniques, les habitants sont sollicités dans l'élaboration des projets communaux.

## ... et intercommunales

Depuis 2005, trois démarches spécifiques ont été engagées de manière partenariale entre le Grand Lyon, les communes et acteurs locaux, avec comme fil rouge commun, la préservation de la ressource en eau et le rétablissement des liens entre l'agglomération, ses habitants et le fleuve : l'anneau Bleu, la Vallée de la Chimie, le Val de Saône.

Ces projets se retrouvent autour de finalités communes :

- faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les modes de faire vers le développement durable, avec une démarche plus participative et en croisant les regards, les initiatives, et les approches ;
- engager une démarche de progrès, et être en capacité de l'évaluer.

Ces démarches se veulent pragmatiques et réalistes, elles visent à unir les efforts des communes de chacun des territoires pour progresser à la mesure des moyens disponibles, et créer des effets d'entraînement positifs.



---

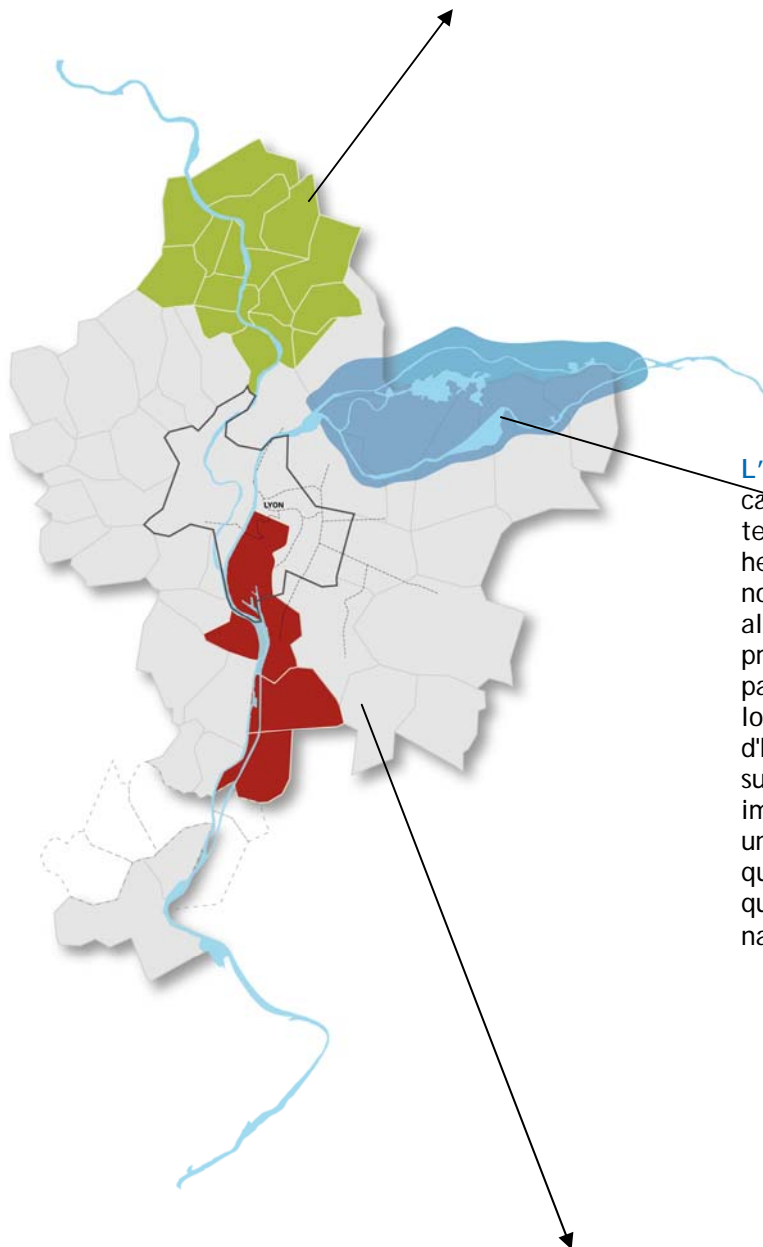
Le présent rapport fait la synthèse des travaux menés par l'ensemble des partenaires depuis 2006 sur le territoire de la vallée de la Chimie. Il se veut un outil de référence technique pour la mise en œuvre et le suivi des actions. Il s'accompagne d'un document de synthèse et d'un rapport de compilation des différents supports ayant permis d'aboutir à la définition des actions.

Il ne clôture pas une démarche mais constitue bien la première étape d'un projet mené sur le long terme, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

---

## Les démarches de territoire

**Le Val de Saône** : avec la Saône comme colonne vertébrale, ce territoire est tout à la fois terre d'histoire, d'agriculture, d'habitat et d'entreprise, de tourisme et de loisirs. Riche de sa diversité, il exerce une forte attractivité et connaît de profondes évolutions qui doivent être accompagnées afin qu'il puisse préserver ses richesses et ses atouts.



**L'Anneau Bleu** : bordé par les canaux de Miribel et de Jonage, ce territoire peu urbanisé de 3000 hectares du Rhône amont remplit de nombreuses fonctions stratégiques : alimentation en eau potable, protection contre les crues du Rhône, patrimoine naturel, espaces de loisirs, production d'hydroélectricité... Le projet porte sur le développement d'un réseau important de circulations douces et une meilleure articulation avec les quartiers et villages riverains, ainsi que la mise en valeur du patrimoine naturel et industriel du Rhône Amont.

**La Vallée de la Chimie** : site historique à très forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la Vallée de la Chimie connaît de profonds changements ces dernières années : évolution du tissu industriel, nouvelle gestion des risques, problématiques d'emplois, préoccupation environnementale et prise de conscience des citoyens...L'objectif est donc de développer les conditions d'un « mieux vivre dans la vallée de la chimie » et « mieux vivre ensemble », sans nuire aux générations futures. Elle dispose pour ce faire d'atouts forts qu'il est nécessaire de valoriser.

## 2. La Vallée de la Chimie : un territoire en mouvement

La Vallée de la Chimie prolonge le long du Rhône la Porte sud de Lyon. Territoire stratégique pour l'agglomération lyonnaise, il présente une morphologie spécifique :

- un paysage de vallée urbanisée, fortement marqué par les industries chimiques et les infrastructures de transport,
- un paysage de plateau, où se sont développés parcs d'activités et agriculture périurbaine,
- un paysage de « nature-sauvage » avec les îles et les îlons du Rhône, véritable richesse environnementale.

Cet espace de contrastes présente également d'importantes contraintes urbaines et environnementales qui à la fois le caractérisent et le fragilisent. Le développement de grands sites dévolus aux industries (chimie et pétrochimie) a généré des pressions sur l'ensemble du territoire et sur son environnement. Cependant, les évolutions actuelles liées à la reconversion économique et à la requalification de la Vallée de la Chimie, mettent en évidence des éléments représentant des atouts pour le territoire.

### ■ Une vallée sous pressions en mutation :

Sur une quinzaine de kilomètres, le territoire est occupé par le Rhône, les axes de communication, les usines ou autres zones industrielles, les stations d'épuration et la gare de triage ferroviaire, renforçant ainsi la représentation de la Vallée comme couloir urbain et industriel.

Au plan économique, le territoire compte plus de 6 500 emplois et 9,6 % des emplois salariés privés des zones d'activités du Grand Lyon. Le tissu économique est de plus en plus hétérogène et sa mutation est marquée par le tertiaire qui gagne du terrain. Les grands sites dévolus aux industries chimiques et pétrochimiques se partagent donc l'espace avec de multiples activités de plus en plus diversifiées et les fortes mutations liées à la restructuration de certains grands groupes conduisent à la requalification progressive de la Vallée de la Chimie. Depuis 10 ans, on constate également une croissance continue de la présence des éco-entreprises.

Au plan de l'emploi, des difficultés existent à un double niveau : recrutement sur des compétences de plus en plus élevées alors que les qualifications des salariés, particulièrement de la population résidente, ne sont pas toujours adaptées aux besoins des entreprises présentes sur la Vallée.

En conséquence, le maintien des activités existantes, l'accueil de nouvelles implantations, la participation au développement de nouvelles filières économiques, la qualification de la main-d'œuvre sont autant d'enjeux de développement qui sont le fondement de la démarche de développement durable initiée sur la Vallée de la Chimie.

Plus globalement, la Vallée de la Chimie est sous pression : des entreprises en mutation, des axes de circulation chargés, des logiques de pôles d'activité d'agglomération, des risques aux effets redoutés, des préoccupations légitimes des habitants,... La Vallée de la Chimie est donc mise à l'épreuve de la cohabitation des espaces aux logiques, usages et fonctionnements différents voire contradictoires.

### ■ Un territoire en mouvement :

On compte à l'heure actuelle plusieurs opérations de natures différentes inscrites dans une démarche de développement durable qui engagent de nombreux acteurs publics et privés. On citera à titre d'exemples :

- à travers le pôle de compétitivité Axelera, la volonté d'accélérer la mutation de la chimie - d'une chimie curative de ses effets à une chimie d'avant-garde - intégrant par l'éco-conception, la maîtrise de sa relation à l'environnement,
- des requalifications urbaines se traduisant par un repositionnement spatial progressif de l'activité sur des tènements identifiés,
- la structuration de la vallée comme une zone de recherche-développement,
- le travail engagé sur la transférabilité des métiers de la chimie vers ceux de l'environnement,
- l'expérimentation d'une démarche mobilisant l'ensemble des acteurs pour conjuguer compétitivité mondiale avec employabilité durable locale.



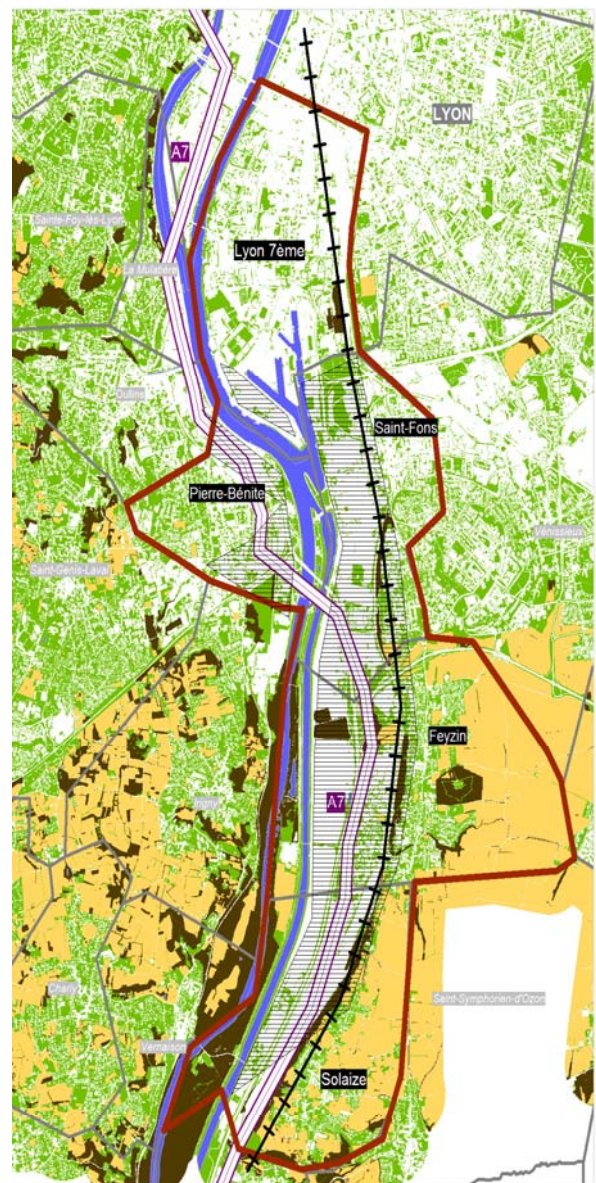
Par ailleurs, depuis quelques années les collectivités locales et les acteurs publics en général ont impulsé des changements de pratiques largement orientés vers un développement durable.

On citera le rôle des communes dans la conception de projets prenant en compte la Qualité Environnementale ou encore la commune de Feyzin qui a concrétisé en 2007 son Agenda 21 après une large concertation locale. On ajoutera à cette liste non exhaustive les initiatives du SPIRAL et du SMIRIL qui contribuent largement à la prise en compte de l'environnement comme élément fondamental de développement durable.

Le monde associatif et de l'éducation contribue également à diffuser des comportements nouveaux par l'implication dans des projets concrets, les échanges, la participation active à la transformation du cadre de vie au sein des communes.

Ces initiatives sont cependant plutôt prises aujourd'hui au niveau communal alors que la problématique du développement durable concerne la Vallée de la Chimie dans son ensemble.

Le projet de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie vise donc différents enjeux répondant aux problématiques de mutation de la Vallée et représentant des intérêts partagés par les 5 communes concernées : Lyon 7<sup>ème</sup>, Saint-Fons, Feyzin, Solaize et Pierre-Bénite.



### 3. La démarche d'élaboration de l'Agenda 21

La démarche se fonde sur quatre piliers : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche et l'évaluation.

Avec l'accord des maires des cinq communes concernées (Lyon 7ème, Saint-Fons, Feyzin, Solaize et Pierre-Bénite) le Grand Lyon a missionné le groupement « Argos - Mosaïque Environnement - Point Com' » depuis juin 2006 afin d'accompagner les communes et le Grand Lyon dans :

- la mise au point d'une méthode de travail : mise en place d'un comité de pilotage politique et d'un groupe de référents constitué d'acteurs locaux, animation de réunions et d'ateliers,
- l'élaboration d'un diagnostic territorial au regard du développement durable,
- la co-élaboration avec l'ensemble des acteurs d'une stratégie et de propositions d'actions.

#### La participation des acteurs au cœur de la démarche :

Une méthode de participation constructive, pour que chacun puisse jouer un rôle au service d'une ambition partagée, a été privilégiée.

- Une équipe projet politique et technique du Grand Lyon pour piloter la mission.
- Un comité de pilotage pour décider des objectifs à atteindre, des actions à inscrire dans l'Agenda 21 et valider les étapes d'élaboration.
- Un comité de référents pour construire et animer la réflexion : apport de point de vue d'experts, participation à l'animation des réunions de travail, relais auprès de la population locale.
- Les acteurs locaux pour participer aux forums et ateliers, enrichir la réflexion et mobiliser la population locale.

#### Le Comité de Pilotage :

**Son rôle** : est de **faire des choix** sur les objectifs à atteindre et les actions à inscrire dans l'Agenda 21 et **valider** les différentes phases d'élaboration.

**Sa composition** : les cinq maires des communes de la Vallée de la Chimie et le vice-président du Grand Lyon en charge de l'environnement et du développement durable.

**Son implication** : le comité s'est réuni soit en plénière à chaque phase clé de la mission soit 3 fois :

- 12 décembre 2006 : lancement de la démarche et validation de la méthode,
- 12 février 2007 : présentation du sens du projet et des grandes orientations,
- 12 juillet 2007 : présentation et validation de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie.

#### Le Comité de Référents :

**Son rôle** : est de **construire et animer la réflexion** par :

- l'apport de points de vue d'« experts » sur les sujets les concernant,
- la contribution au contenu de l'Agenda 21 dans le cadre d'ateliers de travail ou de réunions techniques,
- la mobilisation et le relais auprès de la population locale.

**Sa composition :** des élus et des représentants de partenaires : associations, institutions, entreprises...

**Son implication :** les référents ont été sollicités dans la phase de diagnostic, de définition des orientations et d'élaboration des actions. Ils seront parties prenantes dans leur mise en œuvre. Ils se sont réunis à plusieurs reprises :

- 6 novembre 2006 : présentation de la démarche et réflexion sur les enjeux prioritaires
- 11 janvier 2007 : débat sur le diagnostic et propositions d'enjeux prioritaires
- 8 février 2007 : discussion et définition des orientations à proposer aux élus

Ils ont été également présents dans le cadre d'ateliers thématiques ouverts à d'autres acteurs :

- 20 mars 2007 : débat, compléments sur le diagnostic et réflexion sur les enjeux prioritaires
- 26 avril 2007 : élaboration d'une liste d'actions possibles
- 24 mai : choix de priorités d'actions
- 25 juin : synthèse et hiérarchisation de l'ensemble des actions

Les différents regroupements ont mobilisé plus de 60 participants par séance de travail.

Enfin, la mission a été pilotée durant ces 18 mois par une équipe projet restreinte chargée de préparer, avec les bureaux d'études, le travail du comité de pilotage et du comité de référents.

**Les référents, qui sont-ils ?**

Des élus  
Des entreprises  
Des services publics  
Des associations  
Des personnes ressources  
Des experts

**Collège Organisation urbaine, ressources, environnement, risques :**

- Voies Navigables de France
- Compagnie Nationale du Rhône
- Agence Locale de l'Energie
- FRAPNA,
- SMIRIL
- Naturama

**Collège Economie, recherche, emploi, formation :**

- Axelera
- Total
- Arkema
- Rhodia
- Suez
- APPEL
- Union des Industries Chimiques
- Interfora
- Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud
- Institut Français de Pétrole
- INSA

**Collège Social, éducation, culture**

- Lycée Agro-alimentaire de St Genis Laval
- Association Bien Vivre à Pierre-Bénite

**Septembre 2006 à Mars 2007 : du diagnostic à la sélection des enjeux prioritaires**

**Le diagnostic territorial au regard du développement durable :**

L'élaboration du diagnostic a pris appui sur l'existant. L'ensemble des informations documentaires, statistiques et cartographiques disponibles sur le territoire ont été recueillies. Les données relatives aux travaux réalisés sur le territoire dans le cadre d'autres démarches ont également été mobilisées. Elles ont été complétées par les dires d'experts recueillis lors d'entretiens. Au travers de leur analyse et de leur synthèse, il s'agissait de dégager des éléments d'appréciation synthétiques, transversaux permettant :

- **D'acquérir une vision globale et prospective du territoire** autour des préoccupations essentielles du développement durable de la Vallée de la Chimie ; quatre thématiques ont ainsi été dégagées :
  - **Thématique 1 : un développement économique efficace valorisant les hommes et ses acteurs**
  - **Thématique 2 : un rapport au(x) territoire(s) équilibré**
  - **Thématique 3 : un territoire habité de qualité**
  - **Thématique 4 : un territoire éco-citoyen**

Pour chacune de ces thématiques ont été analysés les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pesant sur le territoire afin de mettre en évidence les enjeux et les modes de réponse apportés ou à apporter.

- De faire le bilan des actions réalisées, engagées ou en projet. En effet, le diagnostic a également été l'occasion de repérer les actions déjà engagées par les communes, le Grand Lyon ou d'autres partenaires pour répondre aux enjeux du développement durable. Les différents éléments de réponse déjà mis en œuvre ont donc été mis en évidence, l'objectif de l'Agenda 21 étant bien de s'inscrire en complément des autres démarches et procédures.

Ce diagnostic a pu être complété par les partenaires à l'occasion de la première session du comité des référents.

La sélection des enjeux prioritaires :

La première session d'ateliers thématiques avait pour objectif d'aboutir à la sélection des enjeux prioritaires sur lesquels concentrer l'effort de l'Agenda 21.

**Thématique 1** : trois enjeux prioritaires ont été nettement dégagés. Globalement, ces enjeux portent sur *la mutation économique de la Vallée* par :

- le renforcement des activités de la Vallée de la Chimie (existantes et du futur)
- l'anticipation et l'accompagnement des évolutions sociales liées aux mutations économiques
- le maillage des grands groupes et des PME

**Thématique 2** : trois enjeux ont été particulièrement mis en avant, avec comme fil conducteur *la valorisation de l'urbain sur le territoire* par :

- le renforcement de l'ancrage urbain du territoire
- l'anticipation des mutations foncières de l'espace
- l'amélioration et la valorisation du potentiel naturel du territoire et le lien avec le fleuve Rhône

**Thématique 3** : du travail de hiérarchisation, deux enjeux prioritaires sont ressortis des groupes de travail soulignant l'importance de l'amélioration de la qualité environnementale de la Vallée de la Chimie grâce à :

- l'intégration des enjeux environnementaux et de sécurité dans le processus de requalification de la Vallée
- l'amélioration de la qualité de vie et la santé publique

**Thématique 4** : un enjeu prioritaire a été validé mettant en valeur le souhait de consolider la dimension de l'éco-citoyenneté du territoire de la Vallée de la Chimie.

- le développement de l'éco-citoyenneté (notamment par des actions en direction de la jeunesse)



---

C'est sur la base de ces enjeux prioritaires qu'ont été validées les quatre orientations de l'Agenda 21 et bâti le programme d'actions. C'est également à partir de ce travail que le sens du projet, formulation d'une vision à long terme de l'Agenda 21, a été formalisé.

---

## ■ Février à juin 2007 : validation des orientations et élaboration du pré-programme d'actions

Deux séances d'ateliers thématiques ont été consacrées au programme d'actions. Lors de la première séance, une quarantaine de pistes d'actions ont été proposées par les participants.

L'objectif étant d'aboutir à un programme ciblé comptant au maximum une vingtaine d'actions, la deuxième séance a été consacrée à la sélection des actions prioritaires et l'approfondissement de leur contenu. Certaines actions ont pu être à cette occasion regroupées ou supprimées afin de rendre plus lisible le programme d'actions.

Enfin, ces actions ont été regroupées autour de quatre orientations transversales :

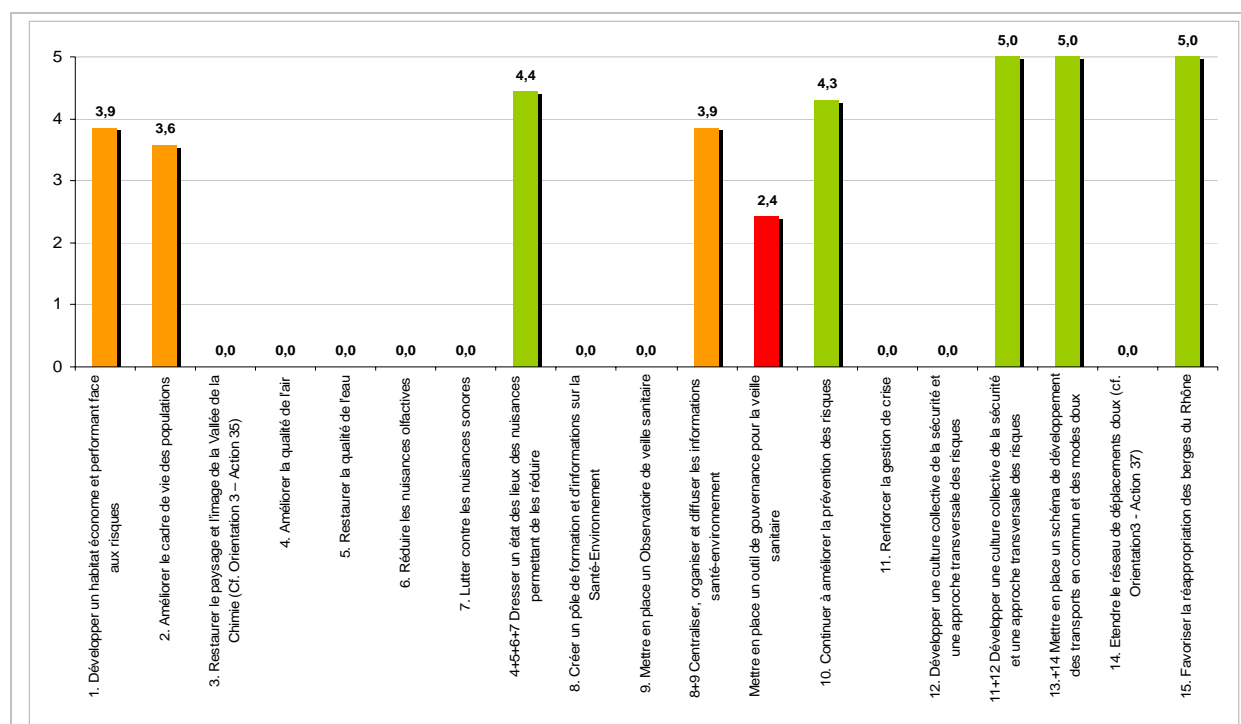
- **Orientation 1 : « Vivre dans la Vallée de la Chimie »**
- **Orientation 2 : « Travailler dans la Vallée de la Chimie »**
- **Orientation 3 : « Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie pour les générations futures »**
- **Orientation 4 : « S'impliquer dans la Vallée de la Chimie »**

La définition des priorités d'action a été faite à partir de critères communs :

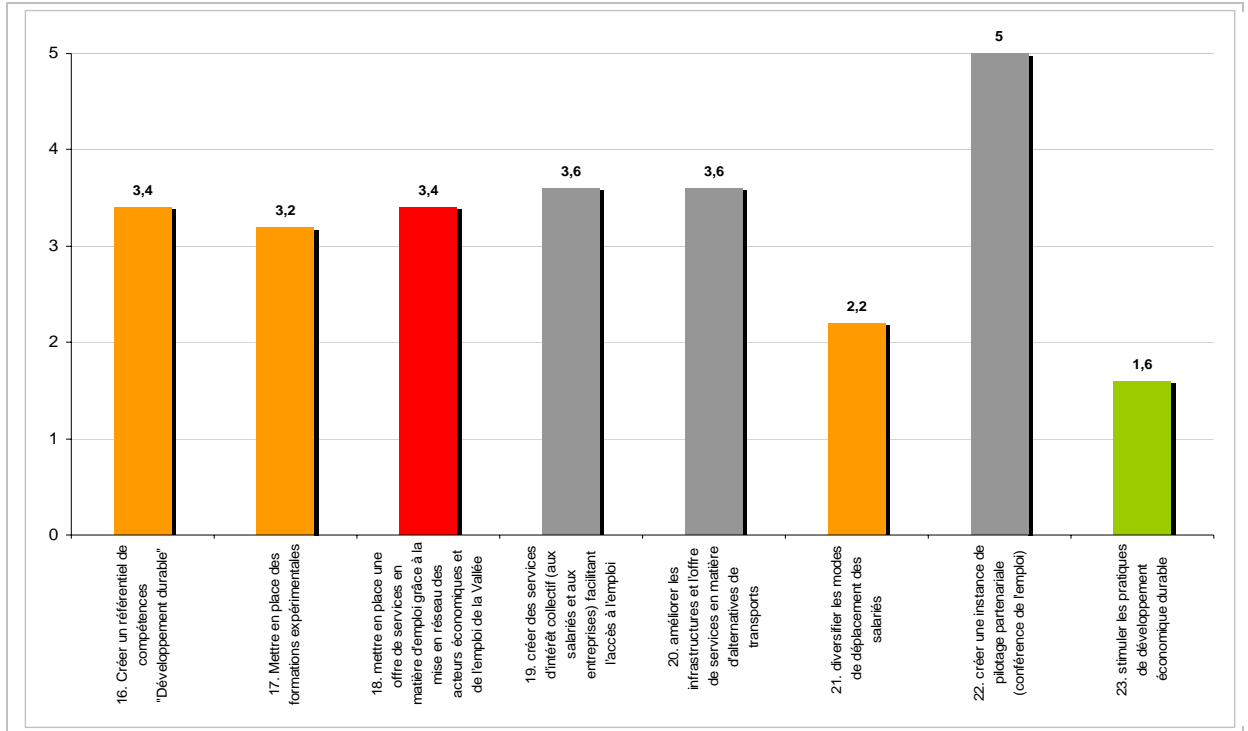
- **Transversalité** : l'action a des effets sur 3 ou 4 des piliers du développement durable (Environnement - Social - Economie - Gouvernance).
- **Territorialité** : l'action répond à des enjeux spécifiques de la Vallée de la Chimie et a intérêt à être traitée à cette échelle territoriale.
- **Exemplarité** : l'action présente une dimension exemplaire et pourra éventuellement servir de test pour d'autres territoires du Grand Lyon.
- **Pérennité** : les effets de l'action se feront sentir sur le long terme.
- **Faisabilité** : l'action est facile à passer en phase opérationnelle et pourra rapidement être mise en œuvre.

Les participants ont été invités à noter de 1 à 5 les actions, suivant le nombre de critères remplis. Pour chaque orientation, les résultats sont présentés dans les graphiques ci-après.

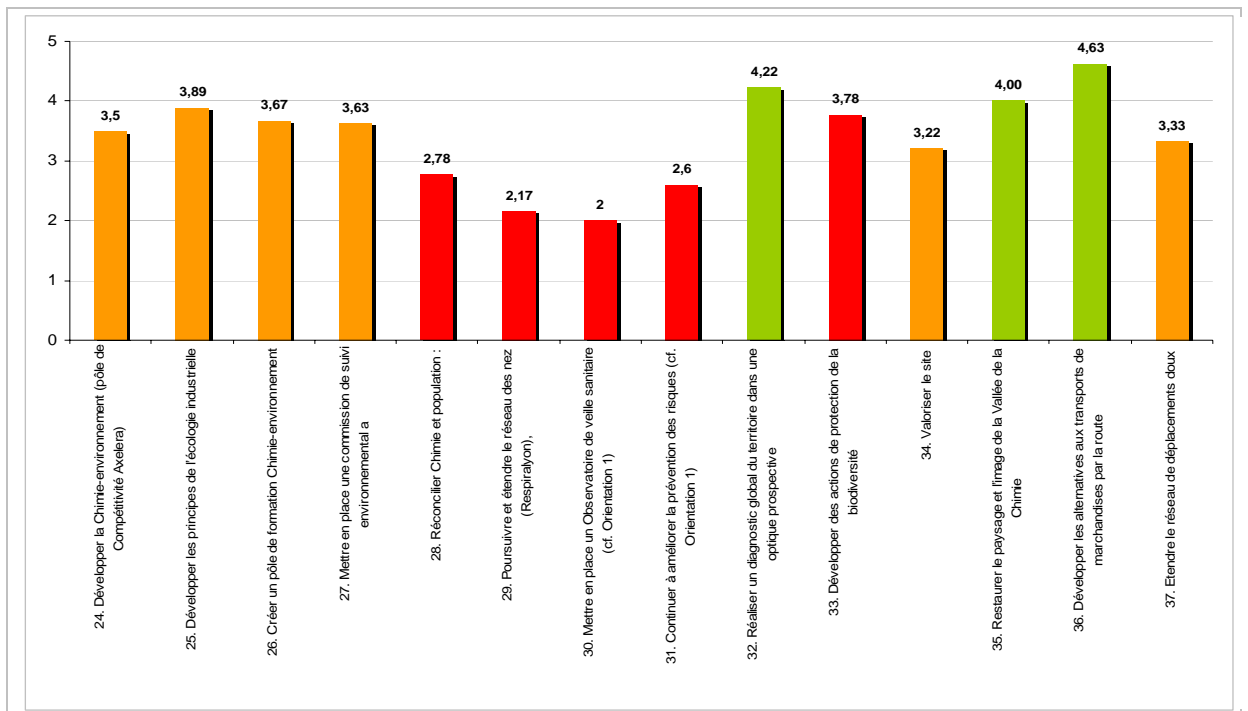
### Orientation 1 : « Vivre dans la Vallée de la Chimie »



Orientation 2 : « Travailler dans la Vallée de la Chimie »

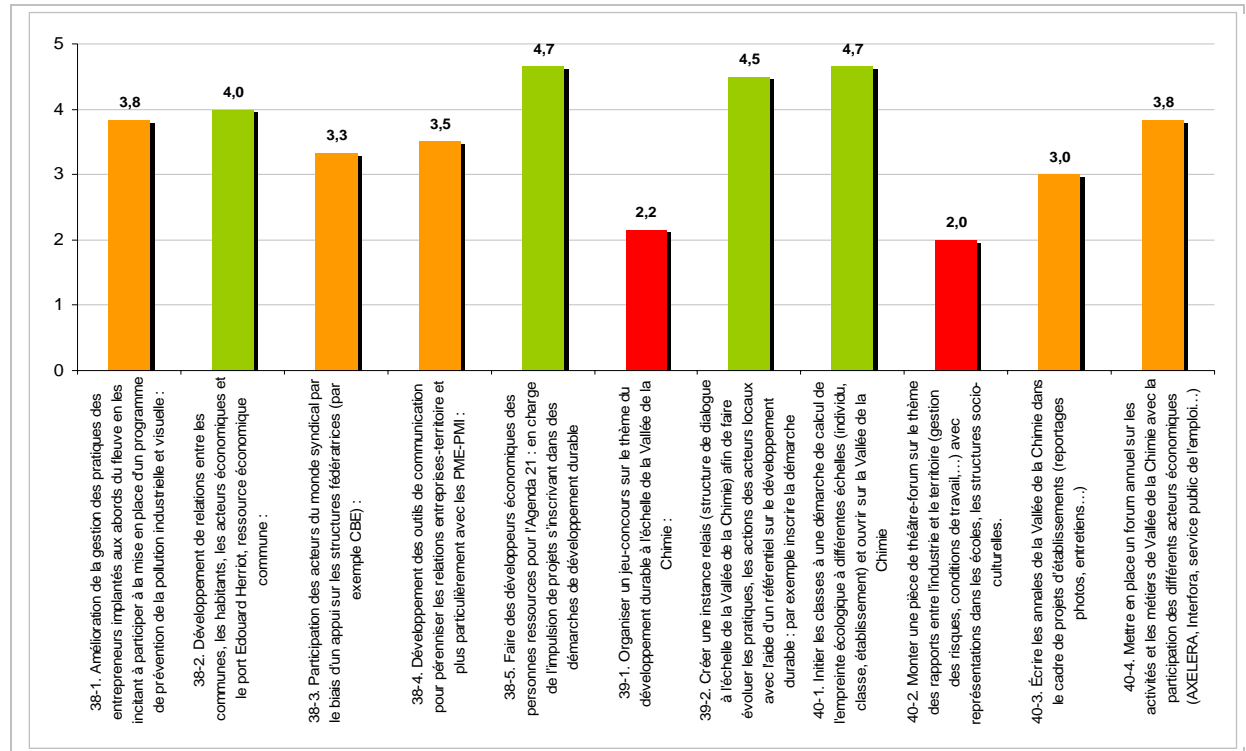


Orientation 3 : « Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie pour les générations futures »





## Orientation 4 : « S'impliquer dans la Vallée de la Chimie »



Ainsi, suite aux trois ateliers de travail, il est ressorti le pré-programme d'actions suivant :

## Orientation 1 : « Vivre dans la Vallée de la Chimie »

- **Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques :** Cette action porte sur l'inventaire et le suivi des bâtiments publics et privés soumis aux risques, l'élaboration de plans de sauvegarde à l'échelle intercommunale, la signalisation des zones à risques pour le public, et une réflexion sur le transport des matières dangereuses.
- **Identifier, communiquer et agir sur les nuisances grâce à une connaissance fine de leurs origines et de leurs effets :** Il s'agira de mettre en place un outil de veille "santé-environnement" permettant dans un premier temps de recenser les informations existantes sur les nuisances, leurs origines et leurs conséquences sanitaires. Un suivi sera par la suite nécessaire, afin de pouvoir réduire les nuisances et de rendre l'information santé-environnement accessible aux habitants de manière régulière.
- **Développer un habitat économe et performant face aux risques :** La production d'un référentiel de construction et de réhabilitation de l'habitat tenant compte des exigences du développement durable et de sécurité pour chaque périmètre de risques, ainsi que la mise à disposition des particuliers et professionnels d'un pôle de ressources, sont deux actions essentielles qui devront être soutenues par l'exemplarité des communes et des aides aux particuliers.
- **Améliorer les conditions de déplacements et de mobilité des habitants et des salariés :** Cette action s'articule autour des alternatives à la voiture individuelle : développement des accès aux transports en commun avec des pôles multimodaux aux abords des gares et des liaisons rapides vers les lignes structurantes, développement du covoiturage à travers un rôle facilitateur, et développement des modes doux à travers des voies cyclables et piétonnes sécurisées, et l'extension du réseau Vélo'v.

### Orientation 2 : « Travailler dans la Vallée de la Chimie »

- **Mettre en place une gouvernance locale de l'économie et de l'emploi afin d'impulser des actions en direction de tous les acteurs de la Vallée (élus, syndicats, industriels,...) :** La mise en place d'une conférence locale de l'emploi réunissant les parties prenantes concernées par l'emploi sur la Vallée de la Chimie permettra de faire le choix collectivement des actions à conduire et ensuite de les suivre afin de répondre le mieux possible aux évolutions des besoins de la population et des entreprises. Cette instance s'appuiera sur un observatoire des mutations de l'emploi qui fournira une information fiable et mise à jour régulièrement pour orienter les travaux de la Conférence.
- **Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle « chimie - environnement » pour adapter les compétences aux besoins et aux mutations :** L'élaboration d'un référentiel de compétences dans le domaine du « Développement Durable » permettra aux acteurs de la formation et de l'éducation de créer des modules de formation dans le domaine de la « chimie de l'environnement » et du « développement durable ». Ces actions pourront s'inclure dans les actions de formation traditionnelles, faire l'objet de sessions spécifiques ou même de sensibilisation dans le cadre des actions socio-éducatives.
- **Stimuler et former les acteurs de la Vallée à des pratiques « durables » (salariés, habitants) :** Il s'agira ici de soutenir les actions conduites par les habitants, les salariés d'entreprises, des associations, des entreprises concourant au développer les pratiques durables : parrainage de PME par de grandes entreprises, soutien aux créateurs d'entreprises « durables », échanges de pratiques sur la prévention de la pollution, formation des salariés,...

### Orientation 3 : Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie pour les générations futures »

- **Sensibiliser les acteurs, étudier les conditions du développement des principes de l'écologie industrielle :** En s'appuyant sur les travaux menés par l'INSA sur l'analyse des flux de matière et des échanges entre les entreprises, l'action visera à promouvoir le principe d'écologie industrielle à l'échelle de la vallée de la chimie par une mise en réseau des acteurs, l'information et la formation dans ce domaine.
- **Développer les activités de la chimie - environnement en lien avec le pôle de compétitivité Axelera dans une approche de ZAE durables :** Une politique foncière ainsi que l'élaboration d'une charte pour des zones d'activité durable permettront d'offrir des conditions satisfaisantes d'accueil pour les activités issues du pôle de compétitivité. La charte aura également pour objet de définir les conditions de management environnemental et social des entreprises concernées.
- **Restaurer le paysage et l'image de la Vallée et du Rhône :** Il s'agit d'engager un processus global de requalification de la vallée de la Chimie dans ses dimensions paysagères, naturelles ou culturelles. L'action portera en particulier sur la préservation des espaces naturels existants et leur gestion appropriée, la valorisation des friches industrielles par la création artistique ou la recomposition d'espaces naturels, l'intégration de certains bâtiments industriels.
- **Favoriser des usages diversifiés de la Vallée, du port et du Rhône :** Afin de faire de la vallée de la Chimie un lieu de vie et favoriser sa réappropriation par les habitants, différents moyens complémentaires seront engagés : la réhabilitation et valorisation des berges pour les modes doux, la création d'activités ludiques et sportives autour du thème de l'eau, le développement de portes ouvertes (en particulier au Port Edouard Herriot) et plus généralement le développement du tourisme industriel.

### Orientation 4 : « S'impliquer dans la vie de la Vallée de la Chimie »

- **Identifier, former et coordonner les personnes ressources pour l'animation de l'Agenda 21 et la mise en place des actions (Grand Lyon, communes, industriels, associations) :** L'objectif de cette action est de pérenniser le comité de référents et de mettre en place un dispositif d'animation locale de l'Agenda 21 afin d'impliquer les acteurs locaux et d'élargir progressivement vers les habitants de la vallée de la Chimie.
- **Mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable en partenariat avec les établissements scolaires :** Les jeunes de la Vallée de la Chimie ont un rôle primordial à jouer afin de garantir un territoire vivant et équilibré pour les années à venir. Par la découverte de la nature et de l'environnement, la sensibilisation à la protection de la nature



les enfants apprennent à repérer les différents problèmes rencontrés dans leur cadre de vie quotidien. Aussi, les initier au cours de leur scolarité à l'éco-citoyenneté par des actions concrètes peut les aider à acquérir et à intégrer dès aujourd'hui des réflexes qui feront d'eux les adultes responsables de demain.

- **Favoriser les échanges thématiques sur le développement durable entre les acteurs de la Vallée** : Cette action a pour but d'impliquer les habitants, les usagers et les acteurs de la Vallée de la Chimie dans la vie du territoire, en particulier les catégories éloignées des instances de concertation traditionnelles et d'établir avec eux des partenariats forts.

### **■ Juillet à novembre 2007 : l'approfondissement des actions et la maîtrise d'ouvrage de l'Agenda 21**

Les 14 actions retenues ont été déclinées sous forme de fiches actions. Les objectifs, les modalités techniques de réalisation ainsi que les moyens à mobiliser ont été déclinés pour chacune d'elles. La maîtrise d'ouvrage, ainsi que les partenaires de chaque action ont été identifiés.

Des experts, réunis en petits groupes techniques ont encadré la rédaction des fiches. Cinq réunions techniques se sont tenues entre septembre et novembre 2007.

### **■ A partir de 2008 : mise en œuvre des actions et élargissement de la participation**

Les premières actions seront mises en œuvre dès 2008. Afin de favoriser une appropriation par tous des problématiques du développement durable, la démarche d'Agenda 21 sera progressivement élargie aux habitants du territoire au travers de forums, ateliers, chantiers citoyens. Ils seront invités à être acteurs du projet, tant pour enrichir les actions que les mettre en œuvre ou les évaluer.

---

## 4. Le sens du projet

---

La Vallée de la Chimie met en scène l'ensemble des éléments constitutifs du développement durable.

Ainsi, la vallée du Rhône au sud de Lyon concentre de forts enjeux géographiques, humains, économiques, urbanistiques : concentration d'activités dans un couloir étroit, risques liés à la cohabitation d'activités et d'espaces dont les logiques sont différentes et qui fonctionnent à des échelles différentes (filiales de multinationales de plus en plus déconnectées du territoire, axe de circulation d'envergure européenne, logiques polarisantes de l'agglomération et autonomie communale).

Au cœur du territoire, on découvre également l'existence d'un espace naturel sauvage à la porte Sud de Lyon, peu aménagé et dédié à la découverte et à la redécouverte des îles et îlons du Rhône. Par ailleurs, même si le Rhône apparaît dans ce secteur comme un fleuve « fonctionnalisé » par les aménagements et dégradé (qualité de l'eau, milieux riverains ...), son rôle est cependant structurant, identitaire et patrimonial.

Dans ce contexte, l'Agenda 21 pose donc comme enjeu crucial du territoire la **coexistence durable sur des échelles de territoires allant du local au global**.

Dans cet Agenda 21, il est donc question de culture du risque, de lutte contre les nuisances, d'habitat économe et performant, de conditions de déplacements et de mobilité mais également de formations expérimentales, de promotion des pratiques durables, d'écologie industrielle, de Zones d'Activités durables, de nouveaux usages pour le Rhône et le port.

Le développement durable de la Vallée de la Chimie est possible et souhaité. L'Agenda 21 est l'occasion de réaffirmer que la Vallée de la Chimie est un « territoire d'avenir » si l'ensemble de ses acteurs (habitants, entrepreneurs, collectivités, associations,...) savent créer les conditions d'un « mieux vivre ensemble » offrant des perspectives à tous pour l'avenir, dans une volonté commune d'équilibre :

- s'appuyant et préservant ses richesses humaines, économiques ou naturelles,
- cherchant à améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants et des salariés dans un espace partagé,
- permettant le développement équilibré des activités selon une approche éco-responsable envers l'Homme et son environnement.



L'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie contribuera à répondre aux enjeux du développement durable de notre territoire. Il pose les questions cruciales d'acceptabilité de ses différentes fonctions et de coexistence durable entre tous les utilisateurs du territoire.

Depuis quelques années, des responsables et acteurs du monde politique, économique, associatif ou de l'éducation... ont impulsé des changements orientés vers le développement durable. Souvent prises à l'échelle communale, ces initiatives s'inscrivent désormais dans une logique d'ensemble, car c'est toute la Vallée qui doit repenser son développement et y participer.

---

---

## 5. Ses grandes orientations et les actions retenues

---

■ 4 orientations ont été retenues pour l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie :

### Orientation 1 - Vivre dans la Vallée de la Chimie

1. Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques
2. Identifier, communiquer et agir sur les nuisances
3. Développer un habitat économe et performant face aux risques
4. Améliorer les conditions de déplacements et de mobilité des habitants et des salariés

### Orientation 2 - Travailler dans la Vallée de la Chimie

5. Mettre en place une gouvernance locale de l'économie et de l'emploi
6. Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle « chimie-environnement » pour adapter les compétences aux besoins et aux mutations
7. Stimuler et former les acteurs de la Vallée à des pratiques durables (entreprises, salariés, collectivités locales)

### Orientation 3 - Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie pour les générations futures

8. Sensibiliser les acteurs, étudier les conditions du développement de l'écologie industrielle
9. Développer les activités de la chimie-environnement en lien avec le pôle de compétitivité Axelera dans une approche de ZAE durables
10. Restaurer le paysage et l'image de la Vallée du Rhône
11. Favoriser des usages diversifiés de la Vallée, du port et du Rhône

### Orientation 4 - S'impliquer dans la Vallée de la Chimie

12. Identifier, former et coordonner les personnes ressources pour animer l'Agenda 21 et piloter les actions
13. Mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable
14. Favoriser les échanges thématiques sur le développement durable entre les acteurs

## Orientation 1 - Vivre dans la Vallée de la Chimie

### Les enjeux :

Souvent la Vallée de la Chimie est perçue négativement. La tolérance de l'opinion publique vis-à-vis des activités à risques et génératrices de nuisances se réduit avec la montée des préoccupations environnementales. En effet, l'industrie est perçue comme source de risque pour l'environnement et la santé par les habitants, les travailleurs et ceux qui « passent »... Sur la Vallée, on retrouve des activités polluantes mais également des risques (naturels et technologiques), dont certains sont majeurs (Seveso, TMD) ou insuffisamment pris en compte (glissements de terrain). Dans ce contexte et face au renforcement des réglementations européennes et nationales, des actions concrètes ont été engagées pour diminuer les nuisances et les risques générés par les outils de production, notamment par les industriels et les collectivités locales.

Ainsi, intégrer la question de la sécurité et de la santé publique est un des éléments essentiels à prendre en compte pour favoriser et consolider un développement durable de la vie sur la Vallée, traduit par différents enjeux :

- Développer une culture collective de la sécurité et une approche transversale des risques,
- Approfondir la connaissance des vulnérabilités et favoriser le partage d'expériences,
- Maîtriser l'urbanisation par un partage raisonné de l'espace,
- Renforcer les actions en faveur de l'amélioration de la sécurité.

Néanmoins, l'avenir harmonieux du territoire ne se limite pas à la gestion des risques et des nuisances. En effet, l'image et le cadre de vie d'un territoire se définissent aussi par la qualité de son habitat et de ses espaces publics, par son accessibilité non seulement interne mais aussi externe...

Par conséquent, améliorer la qualité de vie sous ces différents angles est à prendre en compte dans le processus de requalification de la Vallée :

- Poursuivre la requalification des espaces publics et de la zone industrielle pour améliorer le cadre de vie de la population et l'image de la Vallée,
- Réduire la place de l'automobile et favoriser les modes de déplacement alternatifs.



Les actions conduites dans le cadre de l'Agenda 21 devront donc contribuer à améliorer la qualité de vie et à faire de la Vallée de la Chimie un espace de grande qualité.

### Les objectifs :

Les actions de l'Agenda 21 s'articuleront autour de quatre objectifs principaux :

#### Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie

- Améliorer l'habitat aussi bien social que privé, en tenant compte des exigences du développement durable et de sécurité face aux risques technologiques. La Vallée doit être un territoire pilote de construction durable et résistante aux aléas.
- La requalification des espaces publics et la valorisation d'espaces de vie structurants participeront au développement de lieux d'échanges.

### Objectif 2 : Connaître et communiquer sur les nuisances

- Mieux connaître les nuisances pour en identifier les sources, les réduire, les traiter et permettre une meilleure communication. Un renforcement des liens entre communes, les industriels et les services de l'Etat y contribuera.
- L'utilisation de différents supports de communication devra rendre l'information sur la « santé-environnement » accessible à la population

### Objectif 3 : Développer la culture du risque

- L'élaboration de Plans de sauvegarde à l'échelle intercommunale et la signalisation des zones à risques sont indispensables pour aider à la représentation « concrète » des risques et de leurs conséquences
- En élaborant un inventaire des équipements publics et habitations soumises aux risques en fonction des périmètres de risques et une réflexion globale sur les transports.

### Objectif 4 : Améliorer les conditions de déplacements de tous

- Accompagner le projet REAL en transformant les gares SNCF en pôles multimodaux vélo-bus-taxi-piéton, en développant des infrastructures et une offre de transports alternatifs.
- Développer de nouveaux modes de déplacement pour les salariés des entreprises

## Les actions retenues

1. Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques
2. Identifier, communiquer et agir sur les nuisances
3. Développer un habitat économe et performant face aux risques
4. Améliorer les conditions de déplacements et de mobilité des habitants et des salariés

## Action n° 1

## Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques

### Pourquoi ?

L'espace industriel de la Vallée de la chimie est imposant : il occupe 20% de la surface du territoire. L'activité industrielle, concentrée sur une quinzaine d'entreprises de pétrochimie, carburants et gaz, génère revenus et emplois, mais aussi des contraintes liées à la présence d'installations industrielles classées.

De ce fait, le territoire est fortement exposé :

- au risque d'accident industriel à travers 12 sites de production ou de stockage classés « Seveso seuil haut »;
- au risque d'accident lié au transport de matières dangereuses (TMD), son corollaire, très présent du fait de la desserte de 16 sites industriels, du trafic de transit et de la présence de la gare de triage à Solaize.

Le périmètre de l'Agenda 21 regroupe à lui seul plus de 98000 habitants et 9500 salariés qui y travaillent. Cette vulnérabilité est accentuée par l'inadaptation des bâtiments d'habitation aux contraintes de risque.

Dans ce contexte, et face aux attentes sociales, des actions concrètes ont été menées pour réduire les risques et mieux protéger et informer les habitants et les personnes qui y travaillent :

- Campagnes d'information du SPIRAL tous les 5 ans;
- Mise en place des CLIC, Comités Locaux d'Information et de Concertation (à Saint-Fons, Pierre-Bénite, Feyzin, Port E. Herriot), permettant la concertation et la participation des différentes parties prenantes - notamment les riverains- à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie des installations classées;
- Élaboration de plans communaux de sauvegarde;
- Initiatives volontaires des entreprises: amélioration des performances en hygiène, sécurité et environnement et information des parties prenantes;
- La raffinerie TOTAL de Feyzin a été l'un des sites pilotes pour l'élaboration des PPRT;
- Rédaction d'un Livre Blanc sur le TMD incluant un plan de circulation pour la desserte interne, et une carte du transit à proximité de Lyon.

La prochaine étape correspond à l'élaboration et à la validation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), destinés à maîtriser l'urbanisation aux abords des sites classés, à travers des mesures curatives et préventives sur le foncier et le bâti. Les PPRT définiront un zonage des risques et les vulnérabilités (populations exposées, établissements, etc.) et enjeux jusque là méconnus.

Malgré ces efforts engagés, les habitants, qui, pour la plupart ne sont plus salariés de l'industrie, acceptent moins les risques technologiques que par le passé, quand l'industrie constituait encore un lien entre les habitants.

➡ L'objectif de cette action est de :

**Protéger et informer :**

- Développer une culture collective de la sécurité et une approche transversale des risques
- Organiser les secours à travers les plans d'urgences, testés régulièrement
- Approfondir la connaissance des vulnérabilités et favoriser le partage d'expériences

**Prévenir et réduire les risques :**

- Maîtriser les risques à la source
- Maîtriser l'urbanisation et résorber les situations héritées du passé par un partage raisonné de l'espace



**Cette action s'articule avec :**

- l'action 48 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- les actions 3 et 13 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Développement d'un "lieu ressource" à disposition des communes</b>	
<p>Les communes ont la responsabilité d'élaborer un Plan communal de sauvegarde qui est constitué d'un DICRIM et d'un PCS".</p> <p>Afin de disposer d'une information à l'échelle communautaire, le Grand Lyon assurera en lien avec la DRIRE l'archivage et la cohérence de ces différents documents communaux.</p>	<p>Le Grand Lyon via la Mission écologie urbaine assurera la capitalisation des dossiers et apportera une information directe auprès des communes qui le souhaitent,</p> <p>Dès lors que les communes auront produits leur PPRT, le Grand Lyon accompagnera les communes en proposant une assistance portant sur la déclinaison du zonage PPRT au sein des PLU: aide à la décision, appui à la préparation des dossiers enquêtes publiques, veille juridique et réglementaire.</p> <p>Appui auprès des communes en matière de cartographie: mise à disposition des données disponibles, etc.</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2. Appui d'une veille foncière</b>	
<p>Le Grand Lyon et les communes réfléchissent à la mise en place de différents outils de gestion du foncier.</p>	<p>Faire connaître les outils développer par le Grand Lyon et les communes afin de généraliser sur le territoire une méthode commune de travail en ce qui concerne les incidences des PPRT sur la gestion du foncier disponible.</p> <p>Le Grand Lyon n'est pas encore organisé à ce jour mettre en oeuvre cet appui.</p>
<i>Réalisation : dès l'approbation des PPRT</i>	

<b>3. Signalisation des zones à risques à l'attention des habitants et des personnes en transit</b>	
<p>Cette action illustre le besoin d'information de la population. Elle se traduit par la mise en place de panneaux à l'entrée de ces zones, aux points à forte fréquentation, à l'intérieur de communes, en limite communale, sur les routes nationales, départementales et les autoroutes.</p>	<p>Cette action sera réalisée en partenariat avec le Département et la DRIRE. Le groupe de travail définira le périmètre pertinent, en cohérence avec celui de la campagne d'information du SPIRAL.</p> <p>Le SPIRAL généralisera les outils existants auprès des communes, il proposera par ailleurs de nouveaux outils de communication et de sensibilisation vis à vis du grand public.</p>
<i>Réalisation : après l'approbation des PPRT</i>	
<b>4. Réflexion globale sur la réduction des risques liés au transport des matières dangereuses (TMD)</b>	
<p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mieux faire connaître la problématique du TMD, en s'appuyant sur l'action du SPIRAL TMD et la réflexion du Port Edouard Herriot sur le TMD fluvial</li> <li>- De faire connaître les plans de prévention de TMD (SNCF, fluvial, routier) existants</li> </ul> <p>D'approfondir les connaissances et de réactualiser les données au regard de l'évolution du contexte économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'inciter les industriels à changer leurs pratiques (écologie industrielle, recours à des alternatives au transport routier)</li> </ul>	<p>La réflexion devra être transversale, porter sur les citernes en circulation ou à l'arrêt; les dessertes routières, ferroviaires ou fluviales. Il sera nécessaire de faire un point sur le Plan Matières dangereuses de la SNCF.</p> <p>L'étude spécifique au territoire portera en particulier sur les problématiques majeures:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les échanges extra-et intra-territoriaux à partir des 16 sites industriels générant du TMD;</li> <li>- la gare de triage de Solaize</li> <li>- le stockage sur roues de matière dangereuses</li> </ul> <p>Animée par le SPIRAL TMD, elle associera les industriels locaux.</p>
<i>Réalisation :</i>	

**Pour qui ?** Les personnes qui vivent et travaillent dans la Vallée de la Chimie

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon, communes

Les partenaires : SPIRAL, DRIRE, SDIS, Département, entreprises Seveso, entreprise logistique

Mise en œuvre :

### Effets attendus ?

**Indicateurs de contexte :** Population exposée à chaque niveau de risque

**Indicateur d'impact :** Population exposée à chaque niveau de risque

**Indicateurs de réalisation :** Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, réalisation de l'inventaire, signalisation des zones à risques, communication des travaux du Spiral TMD, Réalisation d'études complémentaires sur le TMD



## Action n°2

**Identifier, communiquer et agir sur les nuisances****Pourquoi ?**

La Vallée de la Chimie est l'un des secteurs de l'agglomération les plus touchés par les nuisances (pollutions, bruits, odeurs) :

- la circulation automobile, particulièrement dense sur l'A7, génère de la pollution azotée (NO<sub>x</sub>), des particules, du bruit, et des odeurs de gaz d'échappement,
- les activités industrielles *in situ*, génèrent des odeurs, la pollution soufrée (les deux-tiers des émissions de SO<sub>2</sub> provenant de la raffinerie de Feyzin), des COV (composés organiques volatils) qui, combinés aux NO<sub>x</sub> donnent lieu à des pics d'ozone,
- l'héritage de sites et sols pollués par des dizaines d'années d'activités industrielles pétrochimiques,
- les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités industrielles et les axes routiers.

Malgré une baisse significative du niveau de pollution global - qui doit toutefois être nuancé par l'augmentation du trafic automobile - les nuisances constituent une préoccupation grandissante auprès des habitants. En plus d'affecter leur cadre de vie et leur confort, celles-ci constituent un enjeu de santé publique, ont un impact négatif sur les écosystèmes et le bâti. Or, les ateliers Agenda 21 ont mis en exergue le besoin de transparence et d'information sur la problématique santé-environnement :

- besoin de connaître les conséquences sanitaires d'une trop forte exposition aux bruits, aux odeurs, et aux différents polluants de l'air, de l'eau, des sols,
- besoin de savoir le degré d'exposition à ces polluants.

L'objectif, *in fine* est bien de réduire ces nuisances à la source.

**Des dispositifs existent déjà à différentes échelles pour informer, alerter la population et réduire les nuisances :**

- le Plan Régional de la Qualité de l'Air (2001) : surveillance (réseau de capteurs mis en place par COPARLY), évaluation des impacts, maîtrise des émissions, information du public, systèmes d'alertes (DRIRE, Préfecture), suivis;
- le Plan Bruit (2004) inscrit dans l'Agenda 21 du Grand Lyon : identification et traitement des zones sensibles, information du public;
- le partenariat Respiralyon (Spiral Air, Préfecture, collectivités locales, associations, industriels...) destiné à mettre en place un réseau de nez sur l'agglomération en vue de lutter contre les nuisances olfactives;
- le Plan de Protection de l'Atmosphère visant d'ici 2010 à réduire les émissions en-deçà des seuils réglementaires, et à prendre en compte les polluants non réglementés (COV...).

➡ L'objectif de l'Agenda 21 est d'agir sur les nuisances à l'échelle du territoire par :

- l'établissement d'un état des lieux local des nuisances et de leurs origines pour mieux les réduire,
- la mise en place d'un dispositif de gouvernance pour la veille santé-environnement,
- l'organisation de l'information destinée à être diffusée à la population.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 50, 51 et 52 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- l'action 14 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Mettre en place un outil de gouvernance globale pour la veille santé-environnement</b>	
<p>Un dispositif de gouvernance globale aura pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'orienter les études dans le sens des attentes de la population et des acteurs locaux (collectivités, salariés, associations, entreprises...). Il constituera ainsi une passerelle entre les mondes industriel, social, public et médical.</li> <li>- de centraliser, de rendre accessible et de diffuser les informations sur la santé-environnement.</li> <li>- d'assurer une communication régulière de la qualité de l'air, de l'eau, des nuisances sonores et olfactives.</li> </ul> <p>De répondre au besoin d'éducation exprimé par la population.</p>	<p>Un groupe de travail devra, dans un premier temps proposer la composition et le mode de fonctionnement de cet organe de gouvernance.</p> <p>Pourront être associées : les centres sociaux, le monde médical, les établissements scolaires.</p> <p>Pour diffuser l'information, le groupe de veille santé-environnement pourra s'appuyer sur les relais d'information suivants : communes (bulletin municipaux, création d'une rubrique « santé-environnement », panneaux lumineux), associations locales, comités de riverains, salariés des entreprises, presse locale, etc.</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2. Dresser un état des lieux des nuisances et mettre en cohérence les données existantes</b>	
<p>La finalité de cette action sera de réduire les nuisances à la source. Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dresser un état des lieux des nuisances sur le territoire sur la base des données existantes (pollution de l'air, bruit, odeurs) qui déterminera la nature, l'intensité et la source;</li> <li>- établir un plan de lutte contre ces nuisances, en cohérence à l'échelle intercommunale avec les différentes mesures isolées.</li> </ul>	<p>Cet état des lieux sera mené par le groupe de veille santé-environnement.</p> <p>L'état des lieux s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des prélèvements itinérants et/ou l'utilisation de plantes (tabac) et d'abeilles pour suivre la qualité de l'air</li> <li>- le renforcement du réseau de capteurs, en partenariat avec les industriels.</li> <li>- l'extension du réseau des nez, en partenariat avec les industriels</li> <li>- la réalisation d'un bilan Carbone de la Vallée de la Chimie</li> </ul> <p>Elle aboutira à une cartographie locale des nuisances afin d'en identifier la source et de les traiter.</p> <p>Le renforcement des liens entre les communes, les industriels, l'A21 et la DRIRE sera nécessaire pour avoir les informations et réaliser le suivi.</p>
<i>Réalisation :</i>	

### 3. Mieux connaître l'impact des nuisances sur la santé

Cette action répond au besoin « de vérité » exprimé par la population. Il conviendra donc d'en communiquer les résultats, avec les moyens adaptés au degré de gravité de ceux-ci.

Elle porte sur :

- l'établissement d'un bilan sur les incidences sanitaires de la pollution atmosphérique
- la mise en place d'une étude épidémiologique sur les effets des polluants et nuisances sur l'organisme - suivis éco-toxicologiques.

Le bilan fera état des connaissances du moment et sera réalisé sur la base d'informations disponibles (ex : portail « substances chimiques » de l'Ineris, base de données éco-toxicologie du département de médecine de Lyon 1). Il pourra être confié à des étudiants en éco-toxicologie.

L'étude épidémiologique quant à elle, consiste à établir une relation entre des indicateurs de santé et des indicateurs de pollution, sera plus lourde à mettre en œuvre. Pour être pertinente, elle doit :

- être réalisée sur des périodes longues (5 ans minimum), sur un échantillon représentatif qu'il faudra suivre
- être accompagnée d'un plan d'actions.

Elle nécessitera des financements conséquents. L'Institut de Veille Sanitaire ; la DDASS, l'Ineris, le Département et la Région seront des partenaires.

Avant de lancer cette étude, il conviendra de s'assurer qu'aucune étude existante ne pourra répondre à ce besoin.

*Réalisation : Deuxième semestre 2008 (bilan)*

**Pour qui ?** La population de la Vallée de la Chimie

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Communes

Les partenaires : SPIRAL, DRIRE, COPARLY, Grand Lyon, INVS, Ineris, Région, Département, Université Lyon 1

Mise en œuvre : Communes

#### Effets attendus ?

**Indicateurs de contexte :** Niveau d'exposition aux nuisances sur le territoire (PM10, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, O<sub>3</sub>, odeurs, bruits).

**Indicateur d'impact :** Niveau d'exposition aux différents polluants sur le territoire

**Indicateurs de réalisation :** Etablissement d'un état des lieux sur les nuisances, réalisation du bilan sanitaire, mise en place du dispositif de gouvernance, communication à la population

**Indicateurs de résultat :** Population exposée aux informations santé-environnement

## Action n° 3

## Développer un habitat économe et performant face aux risques

### Pourquoi ?

Le résidentiel-tertiaire consomme 46% de l'énergie finale en France et représente 26 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela correspond à une tonne d'équivalent pétrole consommée, à une demi-tonne de carbone et près de 2 tonnes de CO<sub>2</sub> émises dans l'atmosphère par an et par habitant. A l'échelle de l'agglomération, la consommation énergétique des bâtiments a considérablement augmenté (+31% sur 1990-2001) du fait d'une hausse de la consommation des foyers.

Le territoire présente un gisement important d'économies :

- les communes de la première couronne (St Fons) comportent une forte concentration de grands ensembles construits dans les années 60, à forte déperdition énergétique du fait de la mauvaise isolation, et dont certains sont en réhabilitation;
- celles de la deuxième couronne comportent des zones d'habitat individuel et comportent encore des capacités de développement résidentiel;
- les entreprises implantées dans du bâti datant des années 60-70.

Aussi, il s'agira d'intégrer la qualité environnementale dans les processus de réhabilitation et de construction, tout en favorisant l'efficacité économique et l'accroissement de la valeur d'usage des bâtiments.

Cependant, l'exposition aux risques technologiques exige une protection supplémentaire des bâtiments (huisseries, vitres spéciales, pièce de confinement...) qui peut se révéler incompatible aux exigences environnementales.

Il s'avère nécessaire de donner des repères aux professionnels et particuliers face aux arbitrages à faire, et selon le degré d'exposition aux risques.

Des actions visant à améliorer la performance énergétique de l'habitat sont en cours de réalisation :

- Un partenariat réunissant la région Rhône-Alpes, l'ADEME et la fédération des constructeurs HLM de la région a pour objectif de généraliser la qualité environnementale dans les constructions neuves de logements sociaux. Il prévoit la formation des équipes des organismes HLM, le financement des surinvestissements générés par la qualité environnementale, et l'accompagnement technique de la construction.
- Le Grand Lyon a élaboré un référentiel de l'habitat durable visant à amener les acteurs de la construction de l'agglomération à mettre en oeuvre dès la conception les principes du développement durable. Ce référentiel est compatible avec les exigences de la Région.
- Des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), réhabilitations à destination du logement ancien privé;
- La Politique de la Ville, programme de requalification urbaine qui a concerné les quartiers prioritaires des Clochettes, de l'Arsenal (Saint Fons) et de la Haute Roche (Pierre Bénite).

➡ L'objectif est de proposer un dispositif permettant de mettre à la portée du plus grand nombre, particuliers, entreprises, professionnels du bâtiment, les informations, normes et techniques relatives à la construction et à la réhabilitation en accord avec les principes du développement durable et les normes de sécurité vis-à-vis des risques.



Cette action s'articule avec :

- l'action 10 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- l'action 1 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<p><b>1. Produire un référentiel de réhabilitation et de construction des bâtiments, tenant compte des exigences du développement durable et de sécurité face aux risques technologiques:</b></p>	
<p>Ce référentiel visera les logements sociaux, les logements privés et les bâtiments d'activité.</p>	<p>Il s'agit d'une part :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adapter le référentiel du Grand Lyon (pour la construction privée) et celui de la Région Rhône-Alpes (pour le logement social) aux exigences du développement durable et de la sécurité, en fonction du zonage du prochain PPRT;</li> <li>- de s'inspirer des expériences existantes à l'échelle nationale.</li> </ul> <p>Un groupe projet sera piloté par le Grand Lyon, avec l'aide d'un prestataire qui travaillera en collaboration avec des universitaires, le CETE, le CSTB.</p>
<p><i>Réalisation :</i></p>	
<p><b>2. Faire des constructions communales des cas exemplaires de qualité environnementale.</b></p>	
<p>Les communes se doivent d'être exemplaires pour inciter et communiquer sur la haute performance des bâtiments. Sont concernés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les constructions emblématiques, à forte visibilité, les établissements accueillant du public, les logements sociaux;</li> <li>- l'amélioration de la qualité des bâtiments</li> <li>- la gestion économe des bâtiments communaux et des logements sociaux.</li> </ul>	<p>Cette action se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégration des critères du référentiel habitat durable</li> <li>- des échanges d'expériences entre communes;</li> <li>- l'élaboration d'une charte.</li> </ul>
<p><i>Réalisation :</i></p>	

<b>3. Proposer des aides à la construction et à l'amélioration de l'habitat.</b>	
<p>Il s'agit de proposer des incitations financières en dehors des crédits d'impôts sur l'isolation, les énergies renouvelables et les matériaux résistants aux accidents industriels.</p>	<p>Deux types d'aides sont à distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aides financières qui doivent être de caractère incitatif;</li> <li>- les aides techniques, sous forme de formation, d'information ou d'accompagnement.</li> </ul> <p>En bénéficieront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les particuliers, en complément des crédits d'impôts, dans le cadre d'une OPAH ;</li> <li>- les organismes HLM en complément du dispositif de la Région;</li> <li>- certaines entreprises (critères à définir), pour couvrir les surinvestissements. Le montant et la nature des aides seront à l'initiative des communes.</li> </ul>
<i>Réalisation :</i>	
<b>4. Faire de la Vallée de la Chimie un territoire pilote pour la mise en place d'un pôle sur la construction et la réhabilitation durable et résistante aux aléas, à destination des professionnels et particuliers</b>	
<p>Ce pôle local répondra aux questions des professionnels et particuliers qui souhaitent se lancer dans des projets de construction ou de réhabilitation. Il comportera un centre de ressources et de conseils sur les normes, les matériaux, les coordonnées de professionnels... Les personnes pourraient être orientées vers ce dispositif, par la mairie, au moment de la déclaration de travaux.</p>	<p>Ce pôle prendra la forme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un équipement communal existant</li> <li>- d'un réseau de réalisations exemplaires dans leur domaine.</li> </ul>
<i>Réalisation :</i>	

**Pour qui ?** Les professionnels de la construction, les bailleurs sociaux, les particuliers, les entreprises

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Communes

Les partenaires : Région, Grand Lyon, ALE, SYGERLY, Département, Offices HLM, CETE, CSTB, professionnels du bâtiment, promoteurs privés.

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de réalisation :**

Réalisation du référentiel

Nombre de constructions communales à haute qualité environnementale

Mise en place d'un dispositif local d'aide à la construction

Mise en place d'un pôle de conseils

## Action n° 4

## Améliorer les conditions de déplacements et de mobilité des habitants et des salariés

### Pourquoi ?

Les communes périurbaines de la Vallée de la Chimie sont confrontées aux besoins de déplacements internes au secteur, de déplacements sortants des habitants, et de déplacements entrants des salariés du pôle d'emploi. L'usage de la voiture individuelle est favorisé par un maillage routier et autoroutier incitatif d'une part, et d'autre part par une desserte des transports collectifs limitée aux zones les plus denses. Cette situation génère ainsi des nuisances supplémentaires, dégrade la qualité de vie et l'environnement, et crée des inégalités sociales et territoriales, menaçant l'attractivité économique du territoire. De plus, les populations ne disposant pas de moyen de locomotion propre, ou ne pouvant conduire ne peuvent accéder au travail, à l'emploi ou aux services et commerces.

La Vallée de la Chimie doit donc répondre aux enjeux suivants :

- Réduire la place de la voiture individuelle par des solutions plus économes en espace et en énergie;
- Répondre aux différents besoins de mobilité par des offres adaptées, performantes et économiquement viables;
- Refléter dans l'accessibilité du territoire les ambitions de développement économique.

**Des projets ont vu ou vont voir le jour pour améliorer la desserte en transports en commun sur la Vallée de la Chimie :**

- Lancement du projet REAL (Réseau Express de l'Aire urbaine Lyonnaise), accompagnée de la réhabilitation des gares de Saint-Fons et de Feyzin, d'un meilleur cadencement et d'une tarification unique;
- Projet de PDIE sous l'impulsion du Grand Lyon, en partenariat avec les entreprises, la Région, le Sytral et l'ADEME;
- Le véloroute Léman-Méditerranée qui doit traverser le territoire.

➡ L'objectif est de mener une réflexion globale sur les déplacements pour répondre à ces problématiques au cœur du développement durable. Elle portera sur :

- le développement de modes alternatifs (co-voiturage, transport à la demande, taxi collectif...) pour assurer la mobilité des personnes qui n'ont ni accès aux transports collectifs, ni la possibilité de se déplacer en voiture;
- l'amélioration des services de transports en commun (fréquence, amplitudes horaires) sur les lignes qui sont économiquement viables;
- le développement des modes doux pour la desserte interne du territoire et améliorer l'accès aux lignes fortes de transports en commun.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 20, 23 et 24 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- l'action 13 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Adapter le schéma de développement des transports en commun aux spécificités du territoire</b>	
<p>Cette action portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la transformation des gares SNCF en pôles multimodaux vélo-bus-taxi-piéton pour accompagner le projet REAL;</li> <li>- l'expérimentation de la présence de services dans les gares;</li> <li>- des liaisons rapides de transports en commun (navettes ?) avec les grands axes du réseau TCL</li> <li>- l'amélioration de la desserte des transports en commun.</li> </ul>	<p>Il s'agira de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bilan de chaque ligne : fréquentation, taux d'occupation, périodes de pointe, analyse de la valeur.</li> <li>- l'identification des équipements et pôles à desservir.</li> <li>- l'adaptation de la fréquence des dessertes et les amplitudes horaires aux usages de la ligne.</li> </ul>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2. Étendre le réseau de déplacements doux</b>	
<p>Les modes doux seront particulièrement adaptés aux dessertes internes (gares, zones industrielles, équipements, commerces).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau de locations de vélos à la journée sur la Vallée de la Chimie en articulation étroite avec le réseau des transports en commun et ferroviaire</li> <li>- Aménagement de stationnements vélos sécurisés près des pôles structurants;</li> <li>- Création d'un réseau de pistes cyclables et de voies piétonnes orientées notamment vers les gares de St Fons, Feyzin, Pierre-Bénite afin de faciliter l'intermodalité.</li> </ul>	<p>Cette action sera intégrée à la révision du plan modes doux. Elle devra recenser les sites à relier de manière à proposer un maillage sécurisé.</p> <p>Elle devra porter une attention particulière à la desserte est-ouest qui pour l'instant est périlleuse.</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>3. Mettre en synergie les acteurs en matière d'alternatives</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif de covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> <li>Aires de stationnement</li> <li>Système de mise en relation</li> <li>Gestion par des personnes en insertion.</li> </ul> </li> <li>- Développement de modes flexibles pour la desserte locale : taxis, taxi-bus...</li> <li>- Participation financière des entreprises engagées dans le PDIE, à l'abonnement de transports</li> </ul>	<p>Cette action consistera en la conduite d'une étude des besoins associant l'ensemble des acteurs représentant la demande et l'offre et sera placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage copiloté par le Grand Lyon et les communes.</p> <p>Le PDIE qui se met actuellement en place sera intégré par la suite au dispositif global.</p> <p>En ce qui concerne les transports alternatifs, les associations et les acteurs de la demande seront associés à la réflexion et au fonctionnement du système.</p>
<i>Réalisation :</i>	



#### 4. Communication sur l'ensemble de l'offre de déplacements

<p>Les entreprises, dont celles impliquées dans le PDIE, les commerces, les mairies, établissements scolaires, sportif, culturels, sociaux, et tout autre équipement accueillant du public, seront incitées à communiquer sur la desserte de leur établissement autrement qu'en voiture individuelle.</p>	<p>Une carte synthétique pourra répertorier l'ensemble de l'offre de déplacements sur le territoire.</p>
<p><i>Réalisation :</i></p>	

**Pour qui ?** Les habitants, les salariés

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon, communes

Les partenaires : SNCF, Région, CG 69, Ademe, associations, entreprises.

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de contexte :** Part modale de chaque moyen de transport, nombre de cyclistes

**Indicateur d'impact :** Évolution des parts modales, évolution du nombre de cyclistes

**Indicateurs de réalisation :** Mise en place du schéma de développement de transports

## Orientation 2 - Travailler dans la Vallée de la Chimie

### Les enjeux :

Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, de perspectives d'un pétrole plus rare et plus coûteux, d'un déplacement de ses marchés porteurs vers l'Asie, l'industrie chimique est au cœur d'une réflexion sur ses localisations en fonction des nouvelles données économiques et énergétiques. Un des principaux pôles de production français, la Vallée de la Chimie, est aujourd'hui en pleine mutation économique liée à la restructuration de certains grands groupes, la fermeture d'établissements. L'émergence d'une chimie « verte » impulsée par le pôle de compétitivité ambitionne de repositionner la Vallée. Dans ce contexte, la filière a besoin de savoir-faire, en particulier d'opérateurs qualifiés, ce qui nécessite des efforts de formation pour pallier le décalage entre les compétences, de plus en plus élevées, et les qualifications de la population résidente.

Une problématique majeure est donc à prendre en compte sur la Vallée de la Chimie : la nécessité de la part de l'ensemble des acteurs de relever le défi de s'inscrire dans la compétitivité mondiale tout en préservant des emplois durables locaux. Des réponses locales à ce défi passent par :

- Le développement de nouvelles compétences et de trajectoires professionnelles des salariés,
- Le développement d'une meilleure adéquation formation-emploi,
- La pérennisation et le développement des emplois liés à la chimie-environnement,
- L'anticipation des évolutions de la pyramide des âges des entreprises.

A côté de ces phénomènes, la mutation du tissu économique de la Vallée se traduit par le renforcement des activités de services. La progression spectaculaire des emplois dans ces domaines au regard de la régression de l'emploi industriel est un enjeu fondamental pour la consolidation de l'emploi sur le territoire. Cet enjeu conduit à rechercher à :

- Organiser l'arrivée du secteur de la logistique,
- Soutenir la diversification des activités notamment vers les éco-industries



L'Agenda 21 aura comme préoccupation d'ouvrir des perspectives pour les habitants, les salariés notamment les moins qualifiés et les entreprises en facilitant les expérimentations afin de consolider le travail sur la Vallée de la Chimie.

### Les objectifs :

Quatre objectifs sont définis dans le cadre de l'Agenda 21 :

#### Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance partagée de l'emploi durable

- Impulser et suivre des actions partenariales sur la Vallée de la Chimie
- Sensibiliser les entreprises et les salariés au développement durable

### Objectif 2 : Diversifier les compétences et les formations

- Faciliter l'élaboration de programmes de formation au développement durable utilisables notamment en direction des jeunes dans le cadre des formations dispensées ou d'activités socio-éducatives
- Mettre en place des opérations de formation expérimentales sur les métiers nouveaux des secteurs de l'environnement et de la "Chimie environnement" en lien avec Axelera facilitant en particulier l'accès aux emplois pour des personnes peu qualifiées

### Objectif 3 : Stimuler les pratiques durables de l'emploi dans les entreprises

- Accompagner des TPE et PME dans les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences facilitant notamment le transfert de compétences des salariés vers les jeunes

### Objectif 4 : Développer des services créateurs d'emplois pour les entreprises et les salariés

- Créer des services d'intérêt collectif (aux salariés et aux entreprises) facilitant l'accès à l'emploi

## Les actions retenues

5. Mettre en place une gouvernance locale de l'économie et de l'emploi
6. Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle « chimie-environnement » pour adapter les compétences aux besoins et aux mutations
7. Stimuler et former les acteurs de la Vallée à des pratiques durables (entreprises, salariés, collectivités locales)

## Action n° 5

## Mettre en place une gouvernance locale de l'économie et de l'emploi

### Pourquoi ?

La Vallée de la Chimie a un poids important dans l'économie de l'agglomération lyonnaise ; elle compte plus de 6000 emplois directs et 9,6 % des emplois salariés privés des zones d'activités du Grand Lyon dans quinze établissements (chimie-pétrochimie, combustibles-carburants, gaz industriels). Cependant, elle est confrontée à des mutations de différentes natures (déplacement des centres de décision, augmentation des coûts, réglementation, acceptation de la chimie par la population, diminution des emplois, évolution des métiers et des qualifications).

La Vallée est également concernée par des phénomènes qui lui sont propres et qui accentuent les conséquences de ces mutations. On citera par exemple la baisse du nombre de salariés résidant sur les communes où sont implantées les entreprises, les difficultés de recrutement d'opérateurs qualifiés voire peu qualifiés dans certaines petites entreprises, le décalage entre les compétences, de plus en plus élevées, et les qualifications de la population résidente, la diminution de nombre d'actifs liée au vieillissement démographique.

Face à ces mutations, la Vallée de la Chimie compte des atouts non négligeables. On citera notamment :

- la présence de la Plate-forme de formation INTERFORA comportant deux centres de formation d'apprentis et une activité de formation continue et conseil,
- la mobilisation des organisations syndicales non seulement dans les plans de sauvegarde mais aussi sur les plans de formation,
- l'investissement des entreprises dans le développement de compétences nouvelles en production, maintenance, sécurité, tutorat.

Le traitement de ces questions complexes au niveau de la Vallée de la Chimie nécessite des démarches partenariales. C'est sur cet enjeu que les actions de l'Agenda 21 se concentreront.

**Les communes, le Grand Lyon, les entreprises et les acteurs socio-professionnels ont déjà engagé un certain nombre d'actions communes tendant à répondre à ces enjeux, par exemple :**

- Existence d'un Comité de Bassin d'Emploi auquel adhèrent trois des communes du périmètre de la Vallée de la Chimie (Feyzin, Pierre-Bénite et Saint Fons),
- Mise en place en 2005, d'un groupe de travail sur le thème de l'anticipation des besoins en compétences avec le Comité de Bassin d'Emploi Lyon-sud, le Grand Lyon, Interfora, l'AFPA, la DDTEFP, l'Union des Industries Chimiques,
- Mise en place et co-animation par le CBE et les PLIE de réseaux de rapprochement économie-emploi sur le sud-ouest (RESOL) et le sud-est (AREELYS),
- Groupe de travail créé par le pôle de compétitivité Axelera sur les besoins futurs du pôle en ressources humaines,
- Démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences animée par l'Union des Industries Chimiques,
- Création de nouvelles formations liées à la gestion de l'eau en partenariat avec Interfora,
- Développement d'une « recherche action » sur l'évolution des compétences et l'accompagnement des salariés dans leur démarche d'évolution professionnelle.

➡ L'objectif des actions conduites dans le cadre de l'agenda 21 sont de :

- Favoriser l'analyse des besoins des différents acteurs de la Vallée et impulser des actions partenariales,
- Disposer d'informations et de données propres favorisant une veille sur l'activité économique et l'emploi local.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 6 et 7 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Mise en place d'une conférence permanente locale de l'emploi réunissant les parties prenantes concernées par l'emploi sur la Vallée de la Chimie.</b>	
<p>Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'analyser régulièrement la situation économique et de l'emploi local,</li> <li>- de faire collectivement le choix des actions à conduire,</li> <li>- de les suivre afin de répondre le mieux possible aux évolutions des besoins de la population et des entreprises.</li> </ul>	<p>Le Comité de Bassin d'Emploi Lyon-Sud est chargé de constituer et d'animer, en relation avec tous les partenaires concernés, la conférence locale.</p> <p>Pour ce faire, une convention est passée entre le Grand Lyon et le Comité de Bassin.</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	
<b>2. Mise au point d'un observatoire local des mutations de l'emploi</b>	
<p>Il fournira une information fiable et mise à jour régulièrement pour orienter les travaux de la Conférence.</p>	<p>Il est créé grâce à la mutualisation des informations et des données des partenaires de la conférence locale. On citera par exemple, l'observatoire des métiers de l'Union des Industries Chimiques, les maisons de l'emploi des communes, l'OPALE, la mission sur les mutations économiques (SGAR),...</p> <p>Le Comité de Bassin d'Emploi Lyon-Sud est chargé du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données recueillies.</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	

**Pour qui ?** Tous les acteurs socio-économiques locaux

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon

Les partenaires : Conseil Régional, Service Public de l'Emploi, communes, entreprises, syndicats, organismes de formation,

Mise en œuvre : Comité de Bassin d'Emploi Lyon-Sud

**Effets attendus ?**

Indicateurs de réalisation : Nombre et type de partenaires réunis

Indicateurs de résultat : Nombre et nature des projets générés, nombre de partenaires impliqués dans les projets

## Action n° 6

## Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle « chimie-environnement » pour adapter les compétences aux besoins et aux mutations

### Pourquoi ?

La Vallée de la Chimie présente un tissu économique riche avec la présence de grands groupes industriels, de plates-formes de recherche et de développement mondialement reconnus, de PME dynamiques.

L'existence de ce tissu est renforcée par la dynamique créée par le pôle de compétitivité Axelera qui vise à faire évoluer progressivement les entreprises du secteur de la chimie au sein d'une filière chimie - environnement centrée sur un développement durable et qui impulse une nouvelle façon de travailler des acteurs du secteur.

Au-delà des impacts économiques directs des projets lancés par le pôle, il s'agit d'anticiper les besoins de la filière en matière de compétences. La Vallée de la Chimie est concernée au premier chef par cette réflexion transversale.

Au-delà des projets inscrits dans le cadre du pôle, les nouveaux métiers liés au développement durable et à l'émergence d'activités, de produits et services nouveaux induisent des besoins en formation dont les contenus ne sont pas encore connus aujourd'hui.

Dans le même temps, le territoire compte un certain nombre personnes et notamment des jeunes ne trouvant pas de travail sur la Vallée en raison du décalage entre leur formation et les besoins actuels et futurs des entreprises existantes et des éco-industries dont le nombre tend à augmenter. Des difficultés structurelles sont également rencontrées : manque d'attractivité de certains métiers en particulier de la production.

Les Missions locales du Rhône Sud Est et du Sud Ouest Lyonnais, le PLIE UNI-EST qui compte plus de 1000 personnes en parcours d'insertion, le PLIE du Sud Ouest Lyonnais, des structures d'insertion par l'activité économique telles que AESE à Feyzin (environnement, espaces verts), l'Entreprise Ecole à Saint-Fons (brigades de l'environnement) sont des acteurs recherchant des débouchés d'avenir pour les personnes dont elles ont la charge.

Au regard de ces éléments, les principaux enjeux que proposent de relever l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie dans le domaine de la formation sont les suivants :

- Repérer des besoins de formation futurs liés aux projets des entreprises et du pôle Axelera, d'une part et aux compétences nouvelles des métiers du développement durable,
- Proposer des réponses à ces besoins en construisant progressivement avec les acteurs concernés aussi bien les postes de travail que les cursus de formation (voire référentiels) permettant prioritairement l'insertion de jeunes sans formation adaptée sur des emplois qui leur soient accessibles.

Des actions innovantes ont déjà été engagées par les acteurs du territoire. On citera à titre d'exemples :

- Mise en place en 2005, d'un groupe de travail sur le thème de l'anticipation des besoins en compétences avec le Comité de Bassin d'Emploi Lyon-sud, le Grand Lyon, Interfora, l'AFPA, la DDTEFP, l'Union des Industries Chimiques,
- Création de nouvelles formations liées à la gestion de l'eau en partenariat avec Interfora,
- Création d'une Ecole des Mutations avec l'Association Française de l'Excellence Territoriale ayant pour objectif d'expérimenter une ou plusieurs solutions génératrices d'un projet structurant pour le territoire.

Les objectifs des actions conduites dans le cadre de l'agenda 21 sont de :

- définir un référentiel de compétences utilisable dans diverses formations,
- mettre en place des formations expérimentales permettant à la fois d'adapter les postes de travail et de construire des référentiels de formation.

Elles seront conduites essentiellement à partir de la mutualisation de la pratique des acteurs de la Vallée.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 5 et 7 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Elaboration d'un référentiel de compétences «Développement Durable»</b>	
<p>Il permettra aux acteurs de la formation et de l'éducation d'adapter leurs offres de formation dans le domaine de la « chimie - environnement » et du « développement durable »</p> <p>Ce référentiel sera conçu pour être utilisé dans le cadre des actions de formation traditionnelles, de formations spécifiques ou encore de simples sensibilisations, par les acteurs de la formation, de l'insertion ou même des structures socio-éducatives.</p>	<p>Un groupe de travail est constitué par Interfora réunissant les organismes de formation compétents, des experts en développement durable, des entreprises du secteur de la chimie, des éco-entreprises,...</p> <p>Il aura la charge de réaliser le référentiel.</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	
<b>2. Mise en place de formations expérimentales dans des entreprises candidates pour accueillir des jeunes en formation</b>	
<p>Ces formations se feront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur des postes de travail nouveaux dont les référentiels sont à adapter ou créer,</li> <li>- pour faciliter le transfert de postes « chimie » sur des postes « environnement »,</li> <li>- avec des contenus de formation à construire à partir des situations de travail en entreprise.</li> </ul>	<p>Interfora repère les besoins des entreprises sur des postes de travail adaptés à des profils de jeunes peu qualifiés en relation avec les Missions Locales et les structures locales de l'Emploi.</p> <p>Un comité de pilotage sera ensuite constitué avec l'ensemble des acteurs candidats à l'expérimentation.</p> <p>Après recensement des besoins, un cahier des charges des actions sera réalisé afin de construire les projets au plan technique et financier.</p> <p>Une convention d'objectif sera passée pour la mise en œuvre de cette action.</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	



**Pour qui ?** organismes de formation, les entreprises, les structures socio-éducatives

**Par qui ?**

Maitre d'ouvrage : Grand Lyon

Les partenaires : communes, Conseil Régional (CTEF), Service Public de l'Emploi, entreprises, syndicats, organismes de formation, Mission Locale, structures d'insertion

Mise en œuvre : Interfora

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de réalisation :**

Réalisation du référentiel

Constitution du comité de pilotage « actions de formation expérimentales »

**Indicateurs de résultat :**

Utilisation du référentiel « développement durable » par les organismes de formation

Nombre et type d'entreprises impliquées

Nombre et profil de jeunes concernés

Référentiels de formation créés

## Action n° 7

## Stimuler et former les acteurs de la Vallée à des pratiques durables (entreprises, salariés, collectivités locales)

### Pourquoi ?

La Vallée de la chimie devrait être un véritable site pilote de la stratégie environnementale de la métropole lyonnaise au regard de sa configuration et des risques industriels existants. Elle compte par ailleurs un certain nombre d'établissements certifiés ISO 14001, des entreprises qui consacrent des investissements élevés à la mise aux normes, à la réduction des rejets ou des déchets de production. Elle accueille également des entreprises du secteur des éco-activités dont certaines sont membres de l'Association pour la Promotion des Eco-Entreprises Lyonnaises.

A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, « Produire autrement » était le thème de l'Université d'Eté de l'Environnement 2007. Il s'agit par ces manifestations de faire partager des pratiques notamment dans le domaine des services, des produits et de l'éco-conception.

Au-delà des questions économiques et de leurs liens avec les préoccupations environnementales, les pratiques sociales et environnementales ont quant à elles plus de difficultés à s'inscrire dans des dynamiques collectives.

Donc, mêmes si des actions existent dans certains domaines, il s'avère cependant que les réflexions entre les acteurs privés et les acteurs publics manquent de mutualisation.

En conséquence, l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie visera à stimuler et transférer des pratiques pouvant conduire à l'émergence de projets collectifs locaux ayant un impact sur l'essaimage des bonnes pratiques.

Il s'agira donc d'initier ou soutenir les actions conduites par les habitants, les salariés d'entreprises, des associations, des entreprises concourant au développement de pratiques durables.

Certaines actions sont en phase d'émergence, illustrant ce qui pourrait être fait dans d'autres domaines. On citera par exemple :

- Mise en place en 2007 à l'initiative du Grand Lyon, d'une démarche d'incitation à l'élaboration de Plans de Déplacements Inter-Entreprises à partir de l'organisation de petits déjeuners qui conduisent aujourd'hui à la création d'une association spécifique regroupant plusieurs entreprises locales,

↳ Les objectifs des actions conduites dans le cadre de l'agenda 21 sont de :

- Créer et démultiplier les occasions de rencontres et d'échanges sur des thèmes mobilisant des partenaires diversifiés (entreprises, salariés d'entreprises locales, collectivités, associations,...),
- Diffuser ces bonnes pratiques sur la Vallée de la Chimie et au-delà.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 4, 13 et 14 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Parrainage de projets et soutien aux créateurs d'entreprises « durables » par de grandes entreprises</b>	
<p>Ces actions peuvent se traduire par exemple par des échanges de pratiques sur la responsabilité sociale, la formation des salariés aux pratiques durables sur les lieux de travail, la gestion des déchets,...</p>	<p>L'animateur de l'Agenda 21 recherche en lien avec les entreprises, les organisations professionnelles et syndicales, les collectivités locales, des sujets de rencontres autour de thématiques précises.</p> <p>Concomitamment, il étudie la possibilité de créer un club d'employeurs pour le développement durable de la Vallée dont l'objectif sera d'optimiser et d'essaimer leurs actions.</p> <p>Dans un premier temps, une charte sera signée afin de favoriser les échanges sur des thèmes à définir.</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2. Mise en place d'un concours de projets « développement durable »</b>	
<p>Ce concours comprend plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des entreprises publiques et privées et des salariés au développement durable</li> <li>- Incitation à la création d'entreprises respectant les principes du développement durable</li> </ul>	<p>Afin de stimuler et surtout de donner une valeur particulière aux initiatives repérées ou impulsées, l'animateur de l'Agenda 21 mettra en place ce concours de projets avec le parrainage d'entreprises et de collectivités locales.</p> <p>Pour ce faire, des appels à projets seront lancés annuellement.</p>
<i>Réalisation :</i>	

**Pour qui ?** Les entreprises, les organisations syndicales, les collectivités

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon

Les partenaires : communes, entreprises, syndicats, associations d'entreprises

Mise en œuvre : Grand Lyon

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de réalisation :**

Nombre de thèmes traités en commun

Nombre d'entreprises participantes

**Indicateurs de résultat :**

Nombre de projets collectifs générés

Nombre de projets présentés au concours

---

## Orientation 3 - Réhabiliter et préserver la Vallée de la Chimie

---

### Les enjeux :

La vocation industrielle de la Vallée de la Chimie reste une potentialité de sécurité économique pour les générations futures. Par son impact sur l'emploi direct et indirect, les industries chimiques génèrent approximativement trois emplois indirects, aval ou induits, pour un emploi direct. On note également la présence d'une « culture de la chimie » et d'un « attachement » à cette activité qui fédèrent une large partie des acteurs locaux. C'est pourquoi, au-delà des mutations que connaît cette industrie, il est nécessaire de prendre en compte ses atouts pour le territoire ; de grands groupes industriels et des plates-formes de recherche et de développement sont mondialement reconnus et des PME/PMI se consacrent à une recherche-développement complémentaire à celle de ces grandes firmes. Un nombre important de PME/PMI sont également positionnées sur des niches technologiques et des micromarchés porteurs.

Ainsi, réhabiliter la vallée de la Chimie devra conduire à la création et au soutien des activités économiques et industrielles en particulier respectant le territoire aujourd'hui et pour les générations futures notamment par des actions tendant à :

- Consolider les industries du territoire,
- Assurer un soutien au pôle de compétitivité,
- Densifier les partenariats industriels entre les acteurs de la chimie-environnement pour structurer fortement l'économie de l'amont à l'aval de la filière,
- Favoriser l'arrivée de nouvelles activités industrielles (éco-industries),
- Soutenir les démarches de management environnemental dans le cadre d'une stratégie collective.

Préserver la Vallée de la Chimie suppose bien également d'améliorer le potentiel nature du territoire et de mieux le mettre en valeur en tenant compte des contraintes de risque. En particulier, la présence du Rhône, élément structurant et identitaire, ressource et patrimoine est un atout indéniable. On est également ici en présence d'un milieu naturel sauvage à la porte sud de Lyon, peu aménagé notamment les îles et les îlots du Rhône. Il s'agira donc de :

- Recréer du lien avec le fleuve,
- Améliorer la qualité globale des milieux naturels.




---

Préserver et valoriser le potentiel naturel du territoire tout en renforçant les activités de la Vallée de la Chimie sera un des objectifs de l'Agenda 21.

---

## ■ Les objectifs :

Face à ce constat, quatre objectifs sont particulièrement mis en avant :

### Objectif 1 : Affirmer la vocation industrielle de la Vallée de la Chimie tout en accompagnant son évolution

- Développer l'écologie industrielle en diffusant ses pratiques à tous les acteurs économiques
- Développer une politique foncière en faveur de l'installation d'entreprises
- Inciter l'investissement sur des thèmes innovants servant de leviers pour entraîner les PME dans la dynamique du pôle de compétitivité.

### Objectif 2 : Améliorer l'acceptabilité des sites industriels

- Définir les conditions de management environnemental et l'intégration de la dimension sociale pour le développement d'une économie locale durable
- Sensibiliser la population à la dimension stratégique du tissu économique local

### Objectif 3 : Améliorer les connaissances et anticiper les évolutions et les besoins

- Connaître et partager de manière permanente les évolutions et les besoins des entreprises du territoire

### Objectif 4 : Restaurer les paysages et le fleuve tout en diversifiant leurs usages

- Prendre en compte des problématiques environnementales dans le cadre de la requalification concertée de la Vallée de la Chimie
- Améliorer et restaurer le patrimoine naturel en créant des espaces naturels et aquatiques
- Valoriser le Rhône pour favoriser une nouvelle image de la Vallée de la Chimie

## ■ Les actions retenues

8. Sensibiliser les acteurs, étudier les conditions du développement de l'écologie industrielle
9. Développer les activités de la chimie-environnement en lien avec le pôle de compétitivité Axelera
10. Restaurer le paysage et l'image de la Vallée du Rhône
11. Favoriser des usages diversifiés de la Vallée, du port et du Rhône

## Action n° 8

## Sensibiliser les acteurs, étudier les conditions du développement de l'écologie industrielle

### Pourquoi ?

La vallée de la chimie constitue l'un des principaux pôles de production de l'agglomération lyonnaise. Elle accueille un tissu d'entreprises dense et diversifié tant en terme de taille que d'activité. On y recense en effet de grands groupes industriels et des plates-formes de recherche et développement mondialement reconnu : (Rhodia, Arkema, Total, BlueStar Silicones et Air Liquide), comme des PME/PMI positionnées sur des niches technologiques et des micro marchés délaissés par les grandes entreprises. Les zones d'activité accueillent tant des industries, des entreprises de logistique que des sociétés de service et des commerces.

Les entreprises de production connaissent aujourd'hui une triple difficulté liée d'une part à leur dépendance vis à vis de l'approvisionnement en matière première et en énergie, dont le poids financier est toujours plus lourd, à la nécessité d'améliorer leur image et diminuer leur impact sur l'environnement et d'autre part à l'intensité croissante du poids réglementaire. Les entreprises consacrent des investissements élevés à la mise aux normes, à la réduction des rejets ou des déchets de production, avec l'ambition permanente de les réduire.

Face à ce constat, le concept d'écologie industrielle (appelé aussi économie circulaire dans certains pays) apparaît comme une opportunité pour répondre à la nécessité de développer une industrie à la fois moins gourmande en énergie et en matière première et ayant aussi un impact moindre sur les écosystèmes.

L'optique de l'écologie industrielle consiste à envisager le système industriel comme un cas particulier d'écosystème et invite à boucler à nouveau les cycles de matière et d'énergie. Il s'agit d'optimiser les flux de ressource en faisant évoluer le système économique vers un fonctionnement en boucle dans lequel les flux sortants (effluents, déchets, rejets, ...) des uns, sont les ressources des autres, toute en s'attachant à préserver les intérêts des entreprises.

Pour ce faire, elle prône la construction de synergies entre tous les acteurs de la société industrielle et un lien renforcé avec les acteurs du territoire.

Au-delà des aménités directes pour l'environnement, les études menées ont aussi montré que ce système contribue à la relocalisation des activités, des ressources humaines et matérielles. Il contribue aussi à réduire les coûts liés à l'achat de matière première et au retraitement des déchets.

**Les conditions de réussite pour la mise en place d'une chaîne industrielle sont réunies sur la vallée de la chimie avec :**

- un tissu dense et diversifié d'entreprises ;
- un certain nombre de relations et de groupes d'échange d'ores et déjà constitués : AXELERA, projet de Cluster Environnement-Chimie, clubs d'entreprises, syndicats professionnels ;
- une volonté de promouvoir l'image d'une chimie d'avant-garde et respectueuse de son environnement via le pôle de compétitivité et les syndicats professionnels ;
- des capacités de développement et diversification économiques encore importantes.

Depuis 2006, la Région Rhône-Alpes et la DRIRE, ont mandaté un groupement d'experts, piloté par l'INSA, pour effectuer une étude sur la localisation des acteurs, l'analyse des flux et des échanges entre les entreprises de la Vallée de la Chimie. L'analyse porte sur 11 entreprises signataires d'une convention et concerne 4 axes de réflexion : les ressources et déchets, la synergie énergétique, les transports, la mutualisation de services.

➡ L'objectif de cette action sera donc, sans se substituer au rôle des entreprises, de faciliter la structuration d'un éco-système industriel en réunissant toutes les conditions favorables :

- mener les diagnostics préalables nécessaires
- faciliter la coopération des acteurs
- mener une politique d'aménagement et d'accueil des entreprises cohérente avec cet objectif (ciblage des entreprises, localisation)

Il s'agira de faire de la vallée de la chimie un territoire pilote pour la mise en place d'un système d'écologie industrielle, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, mais également de la vallée du Rhône.

L'objectif à plus long terme serait de pouvoir voir émerger sur le territoire un organisme de référence sur les questions d'écologie industrielle, de type Institut, regroupant des compétences dans ce domaine.



Cette action s'articule avec :

- Les actions 9 et 14 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Analyse des métabolismes industriels et territoriaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse des flux entrants et sortants des entreprises installées sur le territoire de la Vallée de la Chimie ;</li> <li>- identification des synergies potentielles et pistes de collaboration ;</li> <li>- dans un second temps, élargissement des études de métabolisme à l'ensemble du territoire.</li> </ul>	<p>L'INSA mène actuellement une étude sur la localisation des acteurs, l'analyse des flux et des échanges entre les entreprises. Il s'agira de la prolonger et l'élargir à l'ensemble des entreprises puis des acteurs du territoire.</p> <p>L'analyse sera confiée à une expertise externe (grandes écoles, laboratoires de recherche, prestataires privés).</p> <p>La démarche s'appuiera également sur les ressources initiées par le Plan Climat.</p>
<i>Réalisation : 2008 - 2009</i>	
<b>2. Actions pédagogiques et de formation sur l'écologie industrielle</b>	
<p>La démarche comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions pédagogiques et de sensibilisation à destination du monde de l'entreprise mais également des élus et chargés de mission des collectivités afin de poser les bases d'une culture commune sur l'écologie industrielle ;</li> <li>- l'intégration de l'écologie industrielle dans les cursus de formations initiales et continues afin d'intégrer à part entière cette dimension dans les processus de fabrication et production. Tous les niveaux de formation seront concernés.</li> </ul>	<p>Les actions pédagogiques et de sensibilisation pourront prendre la forme d'interventions dans les entreprises, de mini-séminaires ou de visites d'étude sur des sites proches (ex. Genève, Vallée de Roussillon) ; Elles seront organisées par l'animateur de l'Agenda 21 accompagné d'experts.</p> <p>Les aspects formation pourront être développés en premier lieu en relation avec le Lycée INTERFORA, du fait de son implication territoriale, ainsi qu'avec les grandes écoles et universités présentes sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>(cf. également Axe 2, action 6 : création de formations expérimentales).</p>
<i>Engagement de la démarche : 2008 (pédagogie)</i>	

<b>3. Création et animation d'un réseau d'échanges entre les acteurs, sur l'écologie industrielle</b>	
<p>Il s'agira dans un premier temps de mettre en réseau les entreprises afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conforter un climat de confiance entre dirigeants,</li> <li>- susciter la volonté stratégique de collaborer,</li> <li>- mettre en relation fournisseurs et utilisateurs potentiels.</li> </ul> <p>Dans un second temps d'élargir, au-delà du cercle précédent, les échanges et collaborations afin de favoriser la prise en compte du principe d'écologie industrielle en amont de toute intervention sur le territoire et particulièrement en matière d'aménagement urbain et de développement économique.</p>	<p>Sur la base du diagnostic effectué, animation auprès des entreprises afin d'initier l'émergence d'une fédération ou association rassemblant tout type d'entreprises autour de cette problématique.</p> <p>L'animation du réseau sera prise en charge dans un premier temps par l'animateur de l'agenda 21 en partenariat avec les professionnels et les développeurs économiques. La montée en charge du système pourra conduire à terme à la création d'un poste d'animateur dédié à l'écologie industrielle.</p> <p>Afin de favoriser la cohérence des politiques d'urbanisme et d'accueil des entreprises avec le principe d'écologie industrielle, le référentiel des ZAE (cf. action9) fera référence à la complémentarité des activités.</p>
<i>Engagement de la démarche : 2008 (entreprises)</i>	

**Pour qui ?** Les entreprises et leurs partenaires, les collectivités locales, les acteurs et habitants du territoire

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon, Comité de Bassin d'Emploi

Les partenaires : CCI, UIC, et autres syndicats ou association de professionnels, organismes de recherche et de formation, experts privés.

**Effets attendus ?**

Indicateur d'impact : quantités de flux sortants réutilisés et valorisés

Indicateurs de réalisation : nombre de rencontres et entretiens réalisés

Indicateurs de résultat : nombre d'entreprises participant au réseau



**Action n°9****Développer les activités de la chimie-environnement en lien avec le pôle de compétitivité Axelera dans une approche de ZAE durables****Pourquoi ?**

La Vallée de la Chimie compte des surfaces importantes dédiées à l'activité économique formant un ensemble peu valorisé, voire déprécié. Elles accueillent à la fois des grandes entreprises industrielles, des activités de logistique, des PME de production et de services, des commerces... La restructuration de certains grands groupes du secteur de la chimie a déjà et continuera à libérer des surfaces non négligeables et mis en lumière des sites pollués dont le traitement est indispensable avant toute réaffectation du sol. Sur cet espace très vaste, comportant de nombreux « vides », cohabitent donc des activités et des usages variés, parfois contradictoires.

Le port Edouard Herriot fait partie de cette infrastructure donnant au territoire de la Vallée de la Chimie une place à part dans l'agglomération lyonnaise en confirmant sa vocation portuaire.

Ces espaces d'activité sont également confrontés à plusieurs phénomènes qui à la fois influent et doivent être pris en compte pour penser l'avenir de la Vallée de la Chimie. On en citera quelques uns :

- La volonté de promouvoir l'image d'une chimie d'avant-garde et respectueuse de son environnement via le pôle de compétitivité Axelera,
- La présence de périmètres de risque liés aux PPRT limitant le développement de certains usages,
- L'arrivée du secteur de la logistique crée une augmentation du trafic routier et plus particulièrement des poids lourds amplifié par le manque de hiérarchisation de la voirie,
- La présence d'espaces naturels à préserver,
- L'insuffisance des réseaux qui par ailleurs sont très majoritairement privés.
- Les enjeux à relever pour permettre de développer non seulement les activités de la chimie - environnement mais aussi d'activités nouvelles sont donc nombreux :
- Conforter les activités existantes,
- Mettre en réseau les sites d'activités avec les espaces environnants par des connexions de transports longitudinales et transversales améliorées,
- Conjuguer l'implantation des sites logistiques avec les enjeux urbanistiques et environnementaux,
- Favoriser l'implantation d'activités économiques alternatives,
- Développer une culture collective de la sécurité et des risques,
- Améliorer l'image et la lisibilité de la Vallée en tant qu'entrée d'agglomération par un traitement soigné et identitaire,

Le défi est bien de mettre en place un véritable management environnemental des espaces d'activités sur la Vallée de la Chimie.

**Des actions sont déjà en cours sur lesquelles il faut s'appuyer. On citera à titre d'exemples :**

- Démarches de certification ISO 14001 et engagements de progrès de la part de certaines entreprises ou de référentiels équivalents reconnus,
- Suivi régulier des rejets dans les eaux,
- Projets d'Eco-pôles en cours sur les communes de Saint Fons et Feyzin qui visent à requalifier des terrains en friches grâce à l'implantation de nouvelles entreprises engagées dans des projets respectueux des piliers du développement durable.



Cette action s'articule avec :

- les actions 1 et 4 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- les actions 4 et 8 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

➡ L'objectif de l'Agenda 21 est donc de faciliter cette évolution par :

- la mise en synergie des actions des collectivités et des acteurs économiques du territoire afin de démultiplier les actions partenariales sur les sites d'activités de la Vallée de la Chimie
- la création d'outils facilitant le développement de la culture du management environnemental des zones d'activités de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Développement des Eco-pôles autour de projets regroupant des entreprises de la Chimie - environnement et des éco-entreprises</b>	
<p>A partir d'une politique volontariste d'installation d'éco-entreprises, l'objectif est d'entraîner les PME dans la dynamique du pôle de compétitivité par une mise en réseau entre grands groupes et PME aboutissant à la création de deux ou trois nouveaux sites Eco-pôles. Sur ces sites se rassemblent et se fédèrent des entreprises dont les activités sont liées et engagées, avec les collectivités locales partenaires, dans une approche qui intègre « le développement durable » directement dans la conception et la gestion du site au quotidien.</p>	<p>Les développeurs économiques, les collectivités concernées et le pôle de compétitivité recherchent les sites et les entreprises susceptibles d'accueillir des projets.</p> <p>Pour travailler sur les terrains privés, une veille et un groupe de travail entreprises - collectivités sont mis en place.</p> <p>L'animateur de l'Agenda 21 a en charge la coordination et la mise en réseau des expériences actuelles et futures.</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	
<b>2. Mise en place d'un référentiel pour des ZAE et des constructions durables</b>	
<p>A partir des expériences d'Eco-pôles, création d'un référentiel « Développement Durable » des ZAE et de l'immobilier d'entreprises sur la Vallée de la Chimie. Cette action se traduit également par la mise au point d'une charte d'implantation dans la Vallée de la Chimie définissant les conditions de management environnemental partagées des entreprises et des gestionnaires des ZAE.</p> <p>Le référentiel pourra être annexé aux documents d'urbanisme et notamment le SCOT.</p>	<p>L'animateur de l'Agenda 21 crée un groupe de travail constitué des développeurs économiques, d'aménageurs, de représentants d'entreprises, d'experts ayant pour objectif de formaliser le référentiel.</p>
<i>Réalisation : 2008 - 2009</i>	

**Pour qui ?** Les entreprises existantes et nouvelles de la Vallée de la Chimie

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon et communes

Les partenaires : Axelera, ADERLY, APPEL, UIC

Mise en œuvre : Aménageurs, entreprises

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de contexte :**

Surface des ZAE de la Vallée

Nombre d'entreprises par secteur d'activité implantées sur la Vallée et par ZAE

**Indicateurs de réalisation :**

Nombre et nature des projets repérés

Existence du référentiel des ZAE et des constructions durables

**Indicateurs de résultat :**

Nombre, nature et localisation des projets d'éco-pôles

Nombre et nature des entreprises signataires de la charte

Surface des ZAE labellisée « Eco-pôles »

## Action n° 10

## Restaurer l'écosystème et l'image de la Vallée de la Chimie

### Pourquoi ?

La vallée de la Chimie constitue la porte d'entrée Sud de l'agglomération lyonnaise et est, de ce fait, un territoire stratégique pour l'image de l'agglomération.

S'inscrivant dans un contexte naturel caractérisé par la présence du Rhône et des Balmes, elle est particulièrement marquée par les activités humaines du fait du développement industriel, urbain, mais également du Rhône largement canalisé.

Il en résulte des paysages et milieux très contrastés :

- à l'est, un paysage de vallée urbanisée, fortement marqué par les industries chimiques (torchères, cuves, architecture spécifique,...) et les infrastructures de transport (infrastructures routières et ferrées, canal). Les balmes constituent dans ce secteur le seul élément naturel réellement marquant.
- un paysage de plateau, où se sont développés parcs activités, secteurs résidentiels et agriculture périurbaine ;
- à l'ouest, le Rhône s'écoule dans un site constitué d'îles et de îles, couvertes de boisement alluviaux et dominé par le plateau d'Irigny.

Cette juxtaposition de composantes à la fois très naturelles et artificielles constitue l'une des spécificités du territoire et de son patrimoine, patrimoine peu connu et fortement empreint par un certain nombre de contraintes :

- une image dépréciante, offerte par certains éléments d'architecture et friches industrielles, et plus globalement une connotation négative des industries de la chimie,
- un fleuve dégradé et artificialisé par les aménagements,
- une coupure importante entre le fleuve et les balmes liée à la présence de l'autoroute A7 et du canal du Rhône,
- et plus généralement un cloisonnement important du territoire du fait des aménagements urbains et routiers, mais également des contraintes liées aux risques industriels.

Afin de restaurer l'image et le patrimoine de cette vallée, différentes actions ont d'ores et déjà été engagées par les collectivités locales et acteurs de la vallée :

- **Le Plan Bleu**, adopté en 1991 et révisé en 1998 : il constitue le premier document de référence traitant de l'aménagement des berges du Rhône et de la Saône. Il s'agissait à l'origine de doter l'agglomération d'un schéma global d'aménagement de ses « espaces bleus », afin de coordonner les efforts, planifier les actions et les financements. Il avait trois objectifs principaux :
  - développer les activités nautiques de toute nature ;
  - aménager les berges pour les mettre à disposition des usagers (continuités piétonnes et cyclables) ;
  - préserver et restaurer le caractère naturel et patrimonial des berges.

Ses objectifs seront révisés en 2008.

- Une étude de **requalification paysagère** de la vallée de la chimie réalisée en 1996 par Corajoud-Wilmotte. Des aménagements paysagers ont été engagés à la suite sur différents sites.
- Un projet de **requalification et de valorisation des îles et îles du Rhône** porté par le SMIRIL (Syndicat Mixte du Rhône, des Îles et des Îles) limité dans les années 1990 et qui a permis de voir se concrétiser : en 2000 un projet de requalification des Îles et des Îles du Rhône (augmentation du débit dans le Rhône naturel (de 10-20 m/s) et la restauration de trois anciennes îles) en 2003, la réalisation des travaux d'aménagement et la mise en place de supports d'information, destinés à favoriser l'accueil du public et la découverte du site ; la mise en place de projets et d'outils pédagogiques adaptés.

- Des opérations de « nice looking » portées par les industriels ont été réalisées par des structures d'insertion sur les bâtiments d'activités et palissades.



Cette action s'articule avec :

- les actions 8 et 9 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

➡ L'objectif de cette action est d'aller au-delà des actions d'amélioration paysagère en engageant une démarche de restauration de l'écosystème et en valorisant le patrimoine de la vallée de la Chimie au travers de trois dimensions essentielles :

- le paysage
- la biodiversité
- l'héritage culturel (patrimoine industriel)

Quoi ?	Comment ?
<b>1 - Réalisation d'une étude d'écologie du paysage sur la vallée de la chimie</b>	
<p>En complément des études déjà menées, réalisation d'une étude en écologie du paysage sur le territoire de la vallée de la chimie. Le paysage sera analysé ici selon une approche globale et pluridisciplinaire. L'objectif étant d'intervenir sur les structures paysagères du territoire pour en améliorer les équilibres écologiques et paysagers, et améliorer le bien-être de ses habitants. L'action s'inscrit en complément du développement des ZAE durable, par une approche à l'échelle de l'ensemble du territoire, sur les espaces publics comme privés.</p>	<p>Réexamen du dossier de requalification de la Vallée de la Chimie (étude Corajoud-Wilmote) pour aller vers une approche plus transversale.</p> <p>L'étude sera confiée à un groupement de prestataires spécialisés dans le domaine du paysage, de l'écologie (dont pollution des sols), des sciences sociales. Elle laissera une large place à la concertation avec les acteurs (industriels, collectivité).</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2 - Mise en place d'ateliers pédagogiques et citoyens</b>	
<p>Les opérations de restauration écologique et paysagère pourront être menées dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de projets pédagogiques pluridisciplinaires associant différentes formations ;</li> <li>- d'ateliers citoyens regroupant des représentants de la société civile.</li> </ul>	<p>Ateliers pilotés par le SMIRIL en partenariat avec les universités Lyonnaises, l'Association des industriels de la vallée de la Chimie, les collectivités locales.</p>
<i>Réalisation :</i>	

3. Réalisation d'opérations pilotes et novatrices de restauration écologique et paysagère ;	
<p>Les opérations pourront être de différents ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration et restauration du patrimoine naturel (restauration des espaces naturels et aquatiques au sein des sites industriels, restauration des corridors écologiques, notamment entre les balmes et le fleuve) ;</li> <li>- expérimentation de techniques de dépollution des sols et de l'eau à l'aide de végétaux ;</li> <li>- mise en place par les entreprises implantées aux abords du fleuve d'un programme de prévention de la pollution industrielle.</li> <li>- valorisation de certaines friches industrielles par la création artistique</li> </ul> <p>etc, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite des actions menées par la SMIRIL.</li> <li>- engagement de démarches avec les industriels et collectivités ;</li> <li>- requalification concertée sur voiries, assainissement, accessibilité, TC, nuisances olfactives, signalétique. Prise en compte des problématiques environnementales.</li> </ul>
<i>Réalisation :</i>	

**Pour qui ?** Pour tous

**Par qui ?**

**Maître d'ouvrage :** SMIRIL, Grand Lyon, Association des industriels de la Vallée de la Chimie

**Les partenaires :** Collectivités locales, industriels, Associations de protection de l'environnement, Universités et grandes écoles, ADEME

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de réalisation :**

Réalisation de l'étude,  
Nombre de projets réalisés.

**Indicateurs de résultat :**

m2 ou ml restaurés, réhabilités, dépollués.

## Action n° 11

## Favoriser des usages diversifiés de la Vallée, du port et du Rhône

### Pourquoi ?

La vallée et plus particulièrement le fleuve ont longtemps été un espace quotidien accueillant une multitude d'activités :

- des activités économiques : pêche, activités agricole,...
- activités de loisirs : baignade, activités nautiques, etc....

Au cours du vingtième siècle, les territoires et ses habitants se sont progressivement coupés de leur fleuve, conduisant à une profonde modification de la Vallée.

De grandes opérations telles que les travaux de protection contre les inondations (quai, digues, remblaiements), la construction des canaux, l'implantation des grandes voies (A7 notamment), le développement urbain et industriel, l'impact des industries, ont progressivement conduit à faire du fleuve, un espace désert et à séparer physiquement et psychologiquement les habitants de leur vallée.

Elle s'est spécialisée progressivement dans une vocation unique : l'industrie et les transports.

Depuis les années 1980, on assiste néanmoins à un regain d'intérêts pour le fleuve, à une demande croissante de retrouver des liens avec cet espace.

Cette volonté de reconquête s'est concrétisée par une véritable convergence des politiques d'agglomération qui trouvent leur traduction dans différents schémas et programmes :

- Le **Plan Bleu**, adopté en 1991 et révisé en 1998 : cf. action 10
- La Charte de partenariat entre **Voies Navigables de France et le Grand Lyon** :

La charte fixe les conditions du partenariat entre le VNF et le Grand Lyon pour la conduite d'actions communes ou simultanées de valorisation des quais de la Saône et du Rhône ainsi que de développement des activités fluviales commerciales.

Elle s'inscrit dans les axes d'actions du Plan Bleu, du schéma de développement du tourisme fluvial, du schéma de développement du transport fluvial sur l'axe Rhône Saône et du projet Lyon Confluence.

- Et plus récemment les travaux du groupe fleuve - Lyon 2020 visant à faire de l'agglomération lyonnaise une grande métropole fluviale.

➡ L'objectif de cette action est de relayer à l'échelle locale ces démarches, en engageant localement des interventions concrètes de valorisation du patrimoine de la vallée.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine industriel</b>	
<p>Cette démarche devra permettre d'améliorer les relations des visiteurs ou habitants avec la vallée de la chimie. Elle leur permettra de découvrir, comprendre, s'approprier ce patrimoine et, par là même, mieux vivre avec.</p> <p>Il s'agira de pouvoir traiter les sites ou éléments phares de ce territoire, de sélectionner ceux qui se prêtent le mieux à l'interprétation, et de définir les moyens les plus adaptés pour permettre leur découverte par le grand public.</p>	<p>La réalisation du plan d'interprétation sera confiée à un prestataire spécialisée qui aura en charge d'inventorier les ressources du territoire, d'analyser les publics potentiels, d'évaluer les contraintes, de définir le scénario général, son et sa mise en oeuvre.</p>
<i>Réalisation :</i>	
<b>2. Découverte et connaissance des activités industrielles</b>	
<p>Cette action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir des liens entre le Port Edouard Herriot et le territoire</li> <li>- Faciliter découverte des activités et métiers de l'industrie</li> <li>- Valoriser le patrimoine industriel au travers de regard d'artistes (peintures, photographies, architecture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de journées portes ouvertes à destination des habitants et des entreprises;</li> <li>- A l'initiative des industries et avec l'appui de l'animateur Agenda 21, organisation de journées portes ouvertes et visites guidées.</li> <li>- Organisation d'expositions, de concours.</li> </ul>
<i>Réalisation :</i>	
<b>3. Poursuite de la reconquête des berges et du Rhône</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions engagées par le SMIRIL sur les berges et les Lônes ;</li> <li>- Réflexion pour une réorientation éventuelle des activités de la Maison de l'eau.</li> </ul>	
<i>Réalisation : dès 2008</i>	

**Pour qui ?** Pour tous

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon, SMIRIL, Association des industries de la Vallée de la chimie

Les partenaires : Collectivités locales, industriels, Port E. HERRIOT, VNF



## Effets attendus ?

### Indicateurs de réalisation :

Réalisation du plan d'interprétation

### Indicateurs de résultat :

Nombre de manifestations organisées et de public accueilli.

### Indicateur d'impact :

Enquête de satisfaction

## Orientation 4 - S'impliquer dans la Vallée de la Chimie

### Les enjeux :

La volonté de renforcer les partenariats entre les différents acteurs sociaux et économiques de la Vallée de la Chimie est une question primordiale pour la diffusion d'une culture du développement durable et le renforcement de l'éco-citoyenneté. Une attention particulière doit être portée en direction des personnes handicapées et des publics en difficulté sociale ainsi que des jeunes.

Ainsi, le développement d'actions en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises, de l'éco-citoyenneté sont des enjeux à mettre en avant dans un projet de territoire durable à l'échelle de la Vallée de la Chimie.

- Améliorer la connaissance et la reconnaissance des risques par des actions d'information-sensibilisation et prévention auprès de la population,
- Développer l'éducation des jeunes au développement durable,
- Développer des projets communs entre industriels, collectivités et associations,
- Diffuser une connaissance commune de la Vallée et de ses acteurs,
- Inciter et accompagner les entreprises à maîtriser leur relation à l'environnement social et naturel.

D'ores et déjà, de nombreuses actions ont été engagées sur le territoire de la Vallée, des équipements structurants impulsés ou accompagnés dans une optique de développement pour tous. En outre, des partenariats sont établis avec différentes associations, le secteur de l'éducation et d'autres acteurs locaux afin d'appuyer une éducation à l'environnement.



Par le biais de certaines actions ciblées et concrètes, l'Agenda 21 contribuera au développement durable du territoire grâce à la participation du plus grand nombre.

### Les objectifs :

L'Agenda 21 a ciblé ses actions pour répondre à deux objectifs essentiels :

#### Objectif 1 : Développer une gouvernance territoriale par le développement de projets collectifs

- Faire participer tous les acteurs à la diffusion d'une culture et de pratiques de développement durable
- Soutenir la mise en place d'actions de prévention de la pollution
- Développer des outils de communication adaptés à tous

#### Objectif 2 : Développer l'éco-citoyenneté par l'information, l'éducation, la formation, le conseil

- Initier les jeunes au développement durable
- Développer la responsabilité sociétale auprès des acteurs économiques et sociaux

## Les actions retenues

12. Identifier, former et coordonner les personnes ressources pour animer l'Agenda 21 et piloter les actions
13. Mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable
14. Favoriser les échanges thématiques sur le développement durable entre les acteurs

## Action n° 12

## Identifier, former et coordonner les personnes ressources pour animer l'Agenda 21 et piloter les actions

### Pourquoi ?

La Vallée de la Chimie constitue la porte d'entrée sud de Lyon, un des principaux pôles de production de l'agglomération lyonnaise. Elle conjugue zones industrielles et risques technologiques, lieux d'habitation et espaces naturels à fort potentiel environnemental. Ce territoire marqué par de nombreuses particularités n'est pas reconnu institutionnellement, il n'est par exemple pas inscrit au sein d'un périmètre communautaire de Conférence des Maires. Tous ces éléments font donc de la Vallée de la Chimie un site pilote pertinent pour la mise en place d'un Agenda 21 local qui, à terme, à vocation à s'élargir aux communes environnantes.

Une démarche d'Agenda 21 est, par essence, participative, de la phase de lancement à l'évaluation. L'implication des acteurs du territoire est donc une condition d'efficacité pour l'action publique. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- établir un dialogue approfondi entre les élus et les acteurs locaux (habitants et usagers, entreprises, associations). Le citoyen, implicitement reconnu comme "expert d'usage", est informé, consulté, et engagé dans une démarche de co-construction et de suivi du programme d'actions,
- apporter des réponses adaptées aux besoins des citoyens (améliorer la réponse des collectivités),
- impliquer les habitants, usagers et acteurs de la Vallée de la Chimie dans la vie du territoire et d'établir avec eux des partenariats forts,
- mobiliser un maximum d'acteurs du territoire, en particulier les catégories éloignées des instances de concertation traditionnelles.

Ceci s'est concrétisé dans la démarche d'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie par :

- L'installation d'un "Comité de référents" composé d'élus, de techniciens, et d'acteurs économiques et associatifs locaux chargé de construire et de suivre la démarche,
- 3 réunions avec les maires afin de préciser les axes stratégiques,
- 3 séances de travail réalisées à Feyzin, Saint-Fons et Pierre-Bénite avec de nombreux acteurs économiques et représentants associatifs,
- 60 participants par séance de travail,
- Des acteurs fortement impliqués, très engagés dans les propositions d'actions,
- Le rôle des développeurs économiques en tant que relais et impulseurs de la dynamique de la démarche.

➡ L'objectif de cette action est donc de pérenniser le comité de référents et de mettre en place un dispositif d'animation locale de l'Agenda 21 afin de mieux impliquer la population dans la démarche.

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Animation de l'Agenda 21</b>	
<p>Pour vivre et susciter l'intérêt, l'Agenda 21 a besoin d'être suivi, évalué, remis à jour, et animé.</p> <p>Cela se concrétisera par la création d'un poste d'animateur local de l'agenda 21 dont les missions essentielles seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulsion et animation des actions prévues dans le cadre de l'Agenda 21,</li> <li>- Coordination des actions en relation avec les communes et les autres partenaires de l'A21,...),</li> <li>- Information, sensibilisation en direction des habitants, des entreprises, des associations, des institutions partenaires,</li> </ul> <p>Animation des instances de pilotage, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21.</p>	<p>Les modalités de portage et de financement du poste seront précisées début 2008</p>
<i>Réalisation : dès 2008</i>	
<b>2. Pérennité du comité des référents</b>	
<p>Le Comité de référents dans sa composition actuelle comprenant un collège d'élus responsables des différents axes et un collège technique sera pérennisé. Il constituera l'instance de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 du Vallée de la Chimie et se réunira régulièrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 réunions la première année puis deux fois par an</li> <li>- Un tableau de bord et de suivi sera mis en place et renseigné le plus régulièrement possible par les membres du comité de référents.</li> <li>- Les référents pourront aussi être consultés individuellement, en tant qu'experts.</li> </ul>
<i>Réalisation : tout au long de la démarche</i>	
<b>3. Association de la population locale à la démarche d'Agenda 21</b>	
<p>Il s'agira de trouver des occasions d'organiser et de promouvoir le débat public en associant un maximum de citoyens :</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forum 21,</li> <li>- en amont de projets ou de réalisations importantes,</li> <li>- lors d'ateliers de travail destinés à faire vivre l'Agenda 21,</li> <li>- événementiel sur le développement durable,</li> <li>- ateliers citoyens,</li> <li>- projections-débats,</li> <li>- montage d'une pièce de théâtre...</li> </ul>	<p>La mise en œuvre de cette action relèvera des compétences du Chef de Projet Agenda 21 qui pourra, le cas échéant, se faire accompagner de prestataires, d'artistes, d'associations, pour l'animation des groupes de travail et des forums, des événements.</p> <p>L'animateur de l'Agenda 21 veillera à élargir la mobilisation pour avoir une meilleure représentation de la population de la Vallée de la Chimie, en particulier des personnes les plus fragiles.</p>
<i>Réalisation : à partir de 2008</i>	

<b>4. Formation et sensibilisation des acteurs relais</b>	
<p>Il s'agira de former des acteurs cibles du territoire au développement durable afin qu'ils deviennent des relais d'information à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnels de la santé devront être formés sur la notion de santé-environnement</li> <li>- les développeurs économiques seront un relais essentiel pour les entreprises en terme de responsabilité sociétale</li> <li>- les bailleurs sociaux pourront être un relais d'information pour les habitants au sujet des risques industriels du territoire</li> <li>- le personnel communal au sens large sera formé aux problématiques du développement durable pour les citoyens au quotidien</li> </ul>	<p>Après avoir ciblé les principaux acteurs relais du territoire, mise en place d'une série de réunions de formation au développement durable sur le territoire par différents intervenants spécialistes suivant les thématiques.</p>
<i>Réalisation : à partir de 2008</i>	

**Pour qui ?** Les habitants de la Vallée de la Chimie, les partenaires de l'Agenda 21

**Par qui ?**

Maître d'ouvrage : Grand Lyon, Communes, Comité de référents

Les partenaires : Associations, membres du comité de référents élargi, habitants, ...

Mise en œuvre : Animateur local de l'Agenda 21

## Action n° 13

## Mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable

### Pourquoi ?

Les habitants de la Vallée de la Chimie ont un rôle primordial à jouer afin de garantir un territoire vivant et équilibré pour les années à venir. Les jeunes générations peuvent notamment devenir un relais d'information et de sensibilisation pour l'éducation citoyenne au quotidien autrement dit pour tous les gestes éco citoyens touchant à l'énergie, l'eau, les déchets, la santé... Cette action rentre directement dans le cadre de la démarche communautaire d'éducation au développement durable porté par le Grand Lyon à travers le PEDD (Plan local d'éducation au développement durable).

Par la découverte de la nature et de l'environnement, la sensibilisation à la protection de la nature les enfants apprennent à repérer les différents problèmes rencontrés dans leur cadre de vie quotidien. Aussi, les initier au cours de leur scolarité à l'éco-citoyenneté par des actions concrètes peut les aider à acquérir et à intégrer dès aujourd'hui des réflexes qui feront d'eux les adultes responsables de demain.

C'est dans ce but qu'il est précieux de multiplier les démarches de développement durable avec l'ensemble des acteurs pour permettre la sensibilisation les jeunes aux valeurs de responsabilité et de solidarité, fondements de l'éducation au développement durable :

- Le respect de son environnement : la préservation de la biodiversité du Rhône...
- La connaissance de l'économie de la Vallée : la chimie et ses évolutions, les risques industriels...
- La promotion de l'équité sociale : le respect d'autrui, la prise de conscience des populations les plus fragiles...

Par ailleurs, la mise en place d'actions en milieu scolaire constitue une démarche pertinente pour répondre à la politique de généralisation de l'Éducation à l'Environnement actuellement mise en œuvre par l'éducation nationale.

Des actions ont d'ores et déjà été engagées dans ce domaine, pour exemple :

- Réalisation d'équipements dédiés à l'éducation au développement durable :
  - Circuit pédagogique de la STEP de Pierre-Bénite,
  - Circuit pédagogique de l'eau sur la commune de Pierre-Bénite accessible au public,
  - Les îles et îlons du Rhône : le SMIRIL aménage et gère les îles et les îlons du Rhône, dans un objectif de préservation d'un espace naturel. Un programme pédagogique est proposé aux scolaires, en partenariat avec des associations,
  - Projet de la Maison de l'éco-citoyenneté à Saint-Genis-Laval : aménagement d'un pavillon appartenant au Grand Lyon comme lieu de démonstration de travaux possibles favorisant la qualité environnementale (tri des déchets, compost, récupération d'eau de pluie...),
- Le passeport éco-citoyen du Grand Lyon en test dans les écoles de la Vallée de la Chimie,
- Le CD « risques majeurs » et le site [www.risquesmajeurs.com](http://www.risquesmajeurs.com) du Spiral,
- Le CD-Rom Terragones édité par le Grand Lyon et conçu avec des associations pour calculer et suivre l'empreinte écologique.

🔄 L'objectif est de sensibiliser les jeunes au développement durable par la mise en place d'actions qui répondent à des problématiques sociales et environnementales identifiées à l'échelle de la Vallée de la Chimie.



Cette action s'articule avec :

- L'action 64 de l'Agenda 21 du Grand Lyon
- les actions 12 et 14 de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie.

Quoi ?	Comment ?
<p><b>1. Montage et a représentation de scènes de théâtre-forum sur des thèmes divers : relation à l'environnement, lutte contre les discriminations, rapports entre l'industrie et le territoire.</b></p>	
<p>Mise en place d'un spectacle de type « débat théâtralisé »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation des jeunes en tant qu'acteurs pour leur donner un rôle de porte-parole</li> <li>- collaboration entre une compagnie spécialisée et les établissements scolaires</li> </ul> <p>Représentations dans les écoles, les structures socio-culturelles des communes de la Vallée de la Chimie</p>	<p>Action soutenue dans le cadre du Plan d'Education au Développement Durable du Grand Lyon.</p> <p>Pour la mettre en place, les communes et les structures éducatives intéressées créent un comité de pilotage chargé de recruter la compagnie, mettre en place les scénarios, diffuser la production,...</p> <p>L'outil sera d'autant plus durable si les habitants deviennent à terme les acteurs permanents</p>
<p style="text-align: center;"><i>Réalisation : 2008 - 2009</i></p>	
<p><b>2. Réalisation des annales (histoire et avenir) de la Vallée de la Chimie :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un portfolio par les élèves</li> <li>- recherches documentaires, enquêtes de terrain, recueil de témoignages</li> <li>- rédactions des annales par les élèves</li> </ul>	<p>Elle peut être réalisée dans le cadre d'un projet inter établissements réunissant les établissements scolaires intéressés.</p> <p>Appui du CRDP par le biais d'un professeur relais d'histoire géographie.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Réalisation : à partir de 2009</i></p>	
<p><b>3. Implication des scolaires dans un projet de réaménagement urbain :</b></p>	
<p>Montage d'un atelier de travail organisé et suivi par des étudiants en environnement, urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réflexion des élèves sur leurs lieux de vie, leur commune, leur faire prendre conscience que leur environnement n'est pas immuable</li> <li>- construction de maquettes correspondant au projet</li> <li>- exposition finale de leur projet</li> </ul>	<p>Action soutenue dans le cadre du Plan d'Education au Développement Durable du Grand Lyon.</p> <p>L'animateur de l'Agenda 21 aura la charge de recenser les projets auprès des communes, de rassembler les acteurs concernés, de trouver les maîtres d'œuvre et d'en assurer la coordination.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Réalisation : à partir de 2009</i></p>	



**Pour qui ?** Les jeunes de la Vallée de la Chimie

**Par qui ?**

Co-maîtrise  
d'ouvrage : Grand Lyon, Communes

Les partenaires : établissements scolaires, habitants, associations, entreprises, communes,  
structures socio-éducatives, université, DRAF Rhône-Alpes, CCI...

Mise en œuvre : établissements scolaires, structures socio-éducatives, associations, compagnies  
de théâtre...

**Effets attendus ?**

**Indicateurs de réalisation**

Nombre de classes impliquées, d'établissements scolaires inscrits dans un projet DD  
Nombre de représentations du théâtre-forum

**Indicateurs de résultat**

Nombre de personnes ayant assisté aux représentations  
Nombre de projets réalisés

## Action n° 14

## Favoriser les échanges thématiques sur le développement durable entre les acteurs

### Pourquoi ?

La Vallée de la Chimie est l'entrée sud majeure de l'agglomération lyonnaise. Sur une quinzaine de kilomètres, l'espace est occupé par des axes de communication, des zones industrielles qui ont contribué au phénomène de corridor urbain et industriel, des zones d'habitat. Depuis quelques années des requalifications sont menées de concert par les collectivités et les industriels pour redonner du sens au concept de « vallée ». En d'autres termes, la Vallée de la Chimie pourrait devenir un territoire de qualité grâce à la conjonction de différentes démarches : requalification paysagère, limitation des risques, amélioration des déplacements, localisation de nouvelles entreprises et d'emplois attractifs, ... Cette mutation du territoire sera d'autant plus durable si l'ensemble des acteurs territoriaux s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale, comme c'est le cas dans une démarche Agenda 21. Cette démarche est par essence participative et un des intérêts majeurs d'une stratégie locale de développement durable est l'implication des acteurs du territoire dans un projet. C'est aussi une condition d'efficacité afin que les problématiques territoriales soient bien prises en compte.

La démarche de revalorisation durable de la Vallée doit donc s'appuyer sur les échanges entre les acteurs de la Vallée de la Chimie. Elle pourra ainsi conduire à :

- Mobiliser le maximum d'acteurs du territoire, en particulier ceux qui ne sont pas impliqués dans le développement durable,
- Approfondir les pratiques existantes et les essayer afin de démultiplier leurs effets,
- Améliorer la qualification des acteurs sur leur territoire (connaissances sur le territoire et des problématiques du développement durable, raisonnement global),
- Développer de nouveaux projets nécessitant un partenariat sur tous les aspects portant sur la revalorisation de la Vallée de la Chimie.

A titre d'exemple, sur le territoire de la Vallée de la Chimie ont été organisés des petits déjeuners sur le thème des déplacements dans le but de favoriser la mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises. Cette démarche vise à réduire les difficultés de transport rencontrées par les salariés comme par les entreprises.

- L'approche inter-entreprises renforce la cohérence dans la réponse aux besoins du territoire en matière de transport,
- Elle favorise aussi la mutualisation de moyens, le « partage à plusieurs » des solutions et mesures à mettre en place,
- La méthode est fondée sur une méthode de management de projet de l'amont (diagnostic déplacement et recensement des besoins) à l'aval par la mise en place d'un dispositif de suivi et d'animation (sensibilisation, communication, ...)
- Une démarche qui mobilise tous les acteurs concernés : Région Rhône-Alpes, Grand Lyon, CCI, Ademe, Sytral, communes, entreprises, au sein d'un comité de pilotage d'abord et d'une association ensuite.

➡ L'objectif est de sensibiliser de susciter la prise de conscience, puis l'initiative et la prise en charge de certaines actions par les acteurs eux-mêmes.



Cette action s'articule avec :

- Toutes les actions de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie

Quoi ?	Comment ?
<b>1. Participation des acteurs du monde syndical aux actions de sensibilisation à la responsabilité sociétale par :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation de « visites d'entreprises » par les organisations syndicales dans le but de faire connaître et comprendre leur environnement professionnel</li> <li>- la participation des organisations syndicales et professionnelles à l'élaboration et la diffusion de documents de communication proposant des pratiques et comportements durables au sein des entreprises.</li> </ul>	<p>L'animateur de l'Agenda 21 en relation avec les instances existantes (Comité de Bassin d'Emploi par exemple) est chargé de coordonner la mise en place de cette action avec les organisations syndicales et professionnelles.</p>
<i>Réalisation : 2009</i>	
<b>2. Mise en en place d'un forum annuel sur les activités et les métiers de la Vallée de la Chimie</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir des entreprises, des agences d'intérim, des professionnels de l'emploi, de l'insertion et de l'apprentissage</li> <li>- Mettre en relation celles et ceux qui cherchent un emploi avec des employeurs potentiels</li> <li>- Présentation de dirigeants d'entreprises, des artisans de tous les secteurs d'activité, du secteur public ou privé, qui feront découvrir leurs métiers</li> </ul>	<p>Cette action sera pilotée par la Conférence Locale de l'Emploi créée dans le cadre de l'Agenda 21.</p> <p>Elle rassemblera les collectivités et les entreprises afin de collaborer à la mise en place du forum ayant pour objectif de mettre en relation directe des entreprises et des candidats</p>
<i>Réalisation : à partir de 2009</i>	
<b>3. Utilisation des équipements communautaires pour favoriser la sensibilisation et l'éducation au développement durable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre les équipements communautaires accessibles aux publics par le développement de circuits pédagogiques et de journées portes ouvertes sur le modèle de la station d'épuration de Pierre-Bénite</li> <li>- Élargir cette action à l'usine de valorisation et de traitements des déchets de Lyon Sud à Gerland</li> </ul>	<p>Cette action sera pilotée et coordonnée par le chef de projet Agenda 21.</p>
<i>Réalisation : à partir de 2009</i>	

<b>Pour qui ?</b>	Les organisations syndicales et professionnelles, associations les entreprises, les communes,
<b>Par qui ?</b>	
Co-maîtrise d'ouvrage :	Grand Lyon, Communes
Les partenaires :	entreprises, CCI, CMA, CBE Lyon-sud, Interfora, AFPA, DDTEFP, entreprises d'insertion
Mise en œuvre :	Les organisations syndicales et professionnelles, les associations d'entrepreneurs, les entreprises, les communes

## Effets attendus ?

### Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions thématiques  
Nombres de propositions d'actions  
Création d'un forum annuel : date et lieu

### Indicateurs de résultat

Actions nouvelles par nature  
Nombre de participants aux différentes actions

---

## 6. La programmation et le portage des actions

---

### Le pilotage politique et le portage des actions

#### Les Instances décisionnelles :

Le **Comité de pilotage** composé des maires des cinq communes, en coordination étroite avec le **comité de suivi de l'Agenda 21 du Grand Lyon** sont les instances décisionnelles pour la phase de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

#### Un pilotage local des actions :

Pour chaque action : quelle que soit la maîtrise d'ouvrage, un pilote politique sera identifié pour chaque action (ou groupe d'actions) ; les Maires seront éventuellement amenés à mobiliser d'autres élus (adjoints, conseillers) dont les compétences ou sensibilités correspondent aux thèmes traités, ce sont les « élus ressources ».

#### Une Maîtrise d'ouvrage partagée :

**La Maîtrise d'ouvrage des actions** ne relève pas uniquement du Grand Lyon, elle prend également appui sur les communes, les associations, les établissements publics, les entreprises et autres partenaires privés.

## 7. Le suivi et l'évaluation du programme d'actions

L'organisation du suivi et de l'évaluation repose sur :

- l'intervention d'un chef de projet qui assure le suivi des actions et veille au recueil des informations nécessaires,
- la pérennisation du « comité de référents » qui est amené à donner son point de vue sur la réalisation et les résultats des actions notamment à partir de l'analyse des indicateurs,
- le comité de pilotage analyse les données de l'évaluation et définit de nouvelles orientations.

Instances	Rôle	Moment d'intervention
<b>Comité de pilotage</b>	organe politique, il décide de la mise en œuvre des actions et de leur évaluation propose les questions évaluatives à soumettre aux différents maîtres d'ouvrage débat des résultats des évaluations adapte le programme d'actions	3 fois par an
<b>Comité de référents</b>	Propose des moyens d'investigation Analyse les critères et indicateurs à partir des données recueillies Débat des questions évaluatives Donne un avis au regard des données recueillies Propose des changements pour les actions	Au moins trois fois par an
<b>Chef de projet</b>	Organise le suivi et les travaux d'évaluation S'informe auprès des maîtres d'ouvrage des actions de l'avancée des actions Organise la collecte des données sur les indicateurs Établit annuellement un bilan des actions et de leurs effets Organise les comités de référents Synthétise les travaux d'évaluation Organise la communication de l'Agenda 21 et de ses résultats en lien avec le service communication	Permanent